

# Chaudronniers Auvergnats à Rennes au XVIIIème siècle

### Agnès Thépot

Article paru dans le Bulletin et Mémoires de la Société
Archéologique et Historique d'Ille et Vilaine
Tome CXIV – 2010

Aprogemere remercie l'auteur Agnès Thépiot et la société Archéologique et Historique d'Ille et Vilaine qui ont autorisé la publication de cet article par l'association Aprogemere sur son site. Ce document est protégé par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce document est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention du nom de l'auteur à chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue de la société Archéologique et Historique d'Ille et Vilaine.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, n'est autorisée qu'avec l'accord express de l'auteur et de l'éditeur original de l'œuvre.

La reproduction du document intégrale ou substantielle et l'exploitation des photographies et des plans, à des fins commerciales est interdite.

**Contact de l'Auteur** : agnes.thepot@numericable.fr **Contact Cantal :** emmanuel.rosset@netcourrier.com

### Agnès THÉPOT

### La France mobile: chaudronniers auvergnats à Rennes au XVIII<sup>e</sup> siècle



BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE D'ILLE-ET-VILAINE

TOME CXIV - 2010

## La France mobile : chaudronniers auvergnats à Rennes au XVIIIe siècle

À Emmanuel Rosset, inappréciable informateur.

«[C]e n'est que par le secours des travaux pénibles que les émigrants vont faire dans les provinces, même dans les royaumes étrangers, qu'ils subsistent et font subsister leur famille et ce n'est que par eux que les espèces des provinces étrangères parviennent dans celles-ci et y circulent.»

Assemblée de l'élection d'Aurillac, 10 février 17881

«Les Auvergnats sortent de leur province et se répandent partout où ils se louent à toutes sortes de travaux; ils font principalement de la chauderonnerie.»

Article «Auvergne» (Géographie) de l'Encyclopédie.

Les migrations parties de notre « château central » sont désormais choses bien connues. Fernand Braudel, s'appuyant sur les travaux d'Abel Poitrineau² y voyait même, en 1985, un des éléments constitutifs, de «l'identité de la France³».

Il est vrai qu'amorcées dès l'époque médiévale, les activités itinérantes pratiquées par les migrants du Massif central, se sont poursuivies bien au-delà du XIX<sup>e</sup> siècle, comme l'a admirablement montré Marc Prival<sup>4</sup>. Exercées pour certaines en famille, modernisées grâce à la motorisation automobile elles n'ont disparu pour la plupart qu'au cours des trente glorieuses, période des *arts* 

<sup>1.</sup> AD du Cantal, C 432.

<sup>2.</sup> Dont Remues d'hommes: les migrations montagnardes en France XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Paris, Aubier Montaigne, 1983.

<sup>3.</sup> Fernand Braudel, L'identité de la France, 3 t., Arthaud, 1985 : t. 1, Espace et histoire ; t. 2, Les hommes et les choses I; t. 3, Les hommes et les choses II; rééd. 3 vol., Flammarion, «Champs», 2009.

<sup>4.</sup> Marc PRIVAL, Limousins et Auvergnats en migrance, Éditions de La Montmarie, 2005.

*ménagers*, du *prêt-à-porter* et du *tout-à-jeter* triomphants. En dépit de cela (ou peut-être à cause?) certaines sociétés de *peilharots* constituées autour des activités de récupération, ont franchi allégrement le cap des deux cents ans pour retrouver, aujourd'hui, une nouvelle jeunesse dans l'industrie du recyclage<sup>5</sup>.

Nous savons grâce à Serge Duigou<sup>6</sup> que des migrants de Haute-Auvergne sont précocement venus<sup>7</sup> en Basse-Bretagne et plus particulièrement en Cornouaille pour y travailler, s'y établir et souvent y faire carrière et fortune.

Rennes est certes située en marge des routes atlantiques qui, passant par Nantes, conduisaient nos montagnards depuis les douceurs de l'Aunis jusqu'à l'extrême pointe armoricaine, mais il y avait peu de chance qu'une ville bretonne de cette importance ait pu rester à l'écart de l'active prospection des migrants auvergnats.

De fait, la mise à jour fortuite d'un modeste document, nous a conduits à la découverte d'une petite colonie de chaudronniers cantalous venus s'installer à Rennes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une occasion, pour nous, de faire le point sur la place de ces chaudronniers dans l'espace rennais, et plus largement d'essayer de comprendre leur aventure. Le document attendait son heure dans un des volumes de la bibliothèque ancienne de l'actuel lycée Émile-Zola.

Jos Pennec ayant consacré un article de fond à la constitution de cette bibliothèque<sup>8</sup>, contentons-nous de rappeler qu'elle est riche, à la fois du fonds propre de l'ancien Collège-Lycée de Rennes<sup>9</sup> et d'ouvrages provenant de saisies révolutionnaires. Ce fonds ancien fait l'objet, depuis début 2004, d'une campagne d'identification, de classement et d'enregistrement dont l'Association pour la mémoire du Lycée et du Collège de Rennes (Amelycor)<sup>10</sup> est le maître d'œuvre.

Le 16 décembre 2007, Danièle Roulleau, l'une des travailleuses des «mercredis de l'Amelycor», est en train d'examiner *L'Ecclésiastique*, un des volumes des Commentaires de la Bible par Dom Calmet provenant «De la bibliothèque des Augustins de Rennes»<sup>11</sup>, lorsqu'elle y découvre un papier

<sup>5.</sup> À l'exemple de la société ROMI (anciennement Monier), présente sur toute la région Bretagne et au-delà.

Serge DUIGOU, Nos ancêtres auvergnats, l'immigration auvergnate en Bretagne, Paris, Éditions Ressac, 2004.

<sup>7.</sup> Première date repérée 1656.

<sup>8.</sup> Jos PENNEC, «Heurs et malheurs d'une bibliothèque», Atala, n° 7, mars 2004.

Rappelons l'ancienneté de cet établissement municipal, créé en 1536, confié en 1604 aux Jésuites qui le gèrent jusqu'en 1762, devenu par décret consulaire, en 1802, un des premiers lycées de France.

<sup>10.</sup> Après avoir milité pour la création, par la Région, d'espaces patrimoniaux au sein de la cité scolaire, l'association se consacre, entre autres activités, à la mise en valeur des collections dans ces espaces dédiés.

<sup>11.</sup> Dom Augustin CALMET, «L'Ecclésiastique», dans Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, du R. P. D. Augustin Calmet religieux bénédictin de la congrégation de saint Vanne et saint Hydulphe, Paris, chez Pierre Emery, au milieu du quai des Augustins, près la rue Pavée, à l'écu de France, MDCCXIV (1714).

plié en deux où il est écrit: «mémoire du chaudronier» et en dessous la mention «payé». Le papier est glissé au début du chapitre intitulé «Dissertation sur le manger des Hébreux et sur tout ce qui y a du rapport ».

Le papier déplié fait 18.5 x 11.5 cm; il a été soigneusement découpé dans le bas d'une feuille de papier vergé. En haut à droite le chiffre 8, nous indique qu'il s'agit de la huitième facture rédigée par ledit chaudronnier qui tenait parfaitement, semble-t-il, son livre de raison.

À y regarder d'un peu près, cette facture offre un contraste saisissant entre le texte et l'écriture du texte (illustration 1).

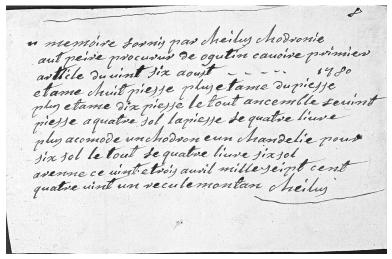


Illustration 1. Mémoire du chaudronnier.

memoire fornis par Cheilus chodronie aut peire procureur de ogutin canoine primier article du vint six aoust . . . . 1780 etame huit piesse plus etame du piesse plus etame dix piesse le tout ancemble devint piesse a quatre sols la piesse de quatre livre plus acomode un chodron e un chandelie pour six sol le tout de quatre livre six sol arenne ce vint etrois avril mille seipt cent quatre vint un recu lemontan Cheilus » Mémoire fourni par Cheilus, chaudronnier, au père procureur des Augustins, chanoine, premier article du vingt-six août ... 1780 étamé huit pièces plus étamé deux pièces plus étamé dix pièces le tout ensemble, de vingt pièces à quatre sols la pièce, de [ce qui fait] quatre livres plus accommodé un chaudron et un chandelier pour six sols le tout de [faisant] quatre livres six sols. A Rennes ce vingt trois avril mille sept cent quatre vingt un, reçu le montant

Même si, ici et là, la plume a un peu « croché », l'écriture est d'une grande qualité avec ses lignes bien droites et régulièrement espacées, ses lettres bien formées et liées de façon harmonieuse.

Le texte en revanche est transcrit de manière presque entièrement phonétique (il n'est que de voir la manière dont est écrit *chodronié*) et surtout, il semble reproduire une langue qui n'est pas vraiment du français sans être pour autant du gallo et *a fortiori* du breton: *peire* pour père, *canoine* pour chanoine, *du* pour deux. Autant d'indices qui, comme le nom lui-même, révélé par la signature, *Cheilus*, orientent vers des contrées plus méridionales.

Lorsque l'on «traduit», on voit que la facture adressée « au père procureur des Augustins de Rennes» porte sur plusieurs travaux réalisés entre la fin août 1780 et le 23 avril 1781 : l'étamage de « vingt pièces » (sans doute de capacité équivalente puisque facturées au même prix, mais dont nous ignorons la nature) et le raccommodage d'un chaudron et d'un chandelier. Le tout pour quatre livres six sols.

Ce nom, cette écriture, ce métier aussi — chaudronnier, un métier de nos jours mal connu — autant de motifs pour lancer une recherche. Une recherche qui n'aurait sans doute pas été menée bien loin — avouons-le — sans l'existence d'Internet.

Qui pense «recherche» pense bibliographie, consultation de publications et surtout dépouillement d'archives. Sur ces trois fronts, Internet s'est révélé un outil incomparable. J'insisterai particulièrement sur la consultation des archives en ligne<sup>12</sup>, qui non seulement facilite le travail, en réduit la durée, mais avant tout, permet d'exploiter, autrement, des documents classiques comme les «baptêmes, mariages, sépultures» (BMS)<sup>13</sup>.

Une autre vertu d'Internet a été, dans notre cas, de nous mettre en relation avec le réseau des passionnés de généalogie. C'est parmi eux que nous avons eu la chance de faire la connaissance d'Emmanuel Rosset. Lorsque, après avoir effectué quelques recherches, nous¹⁴ lui avons demandé s'il connaissait un «Antoine Cheilus, né à Saint-Cirgues de Jordanne, diocèse de Saint-Flour en Auvergne, fils d'Antoine Chaylus et de Hélys Chaylus son épouse, installé en 1755 à Rennes où il s'était marié deux fois (en 1755 et en 1786) et où il était mort, en 1799, "âgé de quatre-vingt-trois ans" » la réponse est venue par retour.

Oui il connaissait cet Antoine, né en 1726 (l'âge au décès était donc exagéré de 10 ans!); il savait grâce à un acte notarié qu'il était venu à Rennes et, ayant consulté les registres numérisés de la paroisse de Saint-Pierre en Saint-Georges, il y avait même retrouvé la trace de son premier mariage! Le nom de Chaylus, ajoutait-il, était très répandu dans la vallée de la Jordanne, il connaissait pour sa part rien moins que cent vingt Antoine Chailus (ou

<sup>12.</sup> Nous savions déjà pouvoir compter sur la numérisation assez large des archives municipales de Rennes, tant pour la capitation de la ville que pour les registres d'«état civil» mais, en 2008, nous avons pu accéder coup sur coup à «l'état civil» du Morbihan et à celui du Cantal qui venaient d'être mis en ligne...

<sup>13.</sup> Exemple: recherche rapide et comparaison des signatures figurant au bas des actes de baptême, mariage voire sépulture.

<sup>14.</sup> Le « nous » prend en compte la participation de Jean-Yves Thépot qui a pris le relais devant l'écran et s'est révélé un interlocuteur aussi éclairé que vigilant.

Cheylus ou Chaylus)<sup>15</sup> parmi ses ancêtres et apparentés. Il précisait que « notre » Antoine était en fait originaire de Saint-Julien-de-Jordanne village qui dépendait alors de la paroisse de Saint-Cirgues<sup>16</sup>.

Nous mesurions notre chance. Si, en effet, nous avons pu reconstituer la trajectoire de certains chaudronniers originaires de Saint-Julien venus s'établir à Rennes dans le sillage d'Antoine Cheilus, nous le devons beaucoup aux fiches établies avec précision par Emmanuel Rosset et par sa mère Thérèse<sup>17</sup>. Le manque n'en a été que plus cruel s'agissant d'autres chaudronniers auvergnats pour lesquels, faute de source analogue, la recherche est restée plus parcellaire, n'ayant pu être recoupée.

La première tâche fut de localiser la boutique d'Antoine Cheilus.

La maison des Augustins étant située Carrefour Jouaust<sup>18</sup> il était logique de rechercher sa trace dans le rôle de capitation de la paroisse Saint-Étienne. De fait, il habitait à quelques jets de pierre de là, rue des Portes Mordelaises, « sur le boulevard, entre les portes ».

Si l'on se réfère au plan contemporain de Rennes, levé en 1782 pour l'intendant Caze de la Bove (illustration 2, page suivante), «le boulevard» c'est, au sortir de la voûte entre les deux tours, la fortification en forme de fer à cheval : elle était entièrement construite et jusqu'en 1777 elle était fermée par une seconde porte donnant sur les Lices, d'où l'expression « entre les portes » encore utilisée en 1778 pour désigner cette portion de la rue.

Le lieu devait lui plaire — il est vrai qu'il était très passant <sup>19</sup> — puisque depuis 1755, le nom de Cheilus y est enregistré avec des transcriptions variables qui vont de Chenu dit La Patience à Chellu, en passant par Chesnu, Chesleur, Chesleu, Cheslu, Cheleu, Chelu. Il est même, par inadvertance, à deux reprises qualifié de «cordonnier».

<sup>15.</sup> L'endogamie est en effet ancienne; un exemple: Antoine Cheilus est issu du mariage en secondes noces de sa mère Hélys Cheylus avec Antoine Cheylus, qui était son parent aux deuxième et troisième degrés ce qui a nécessité une dispense pontificale; l'enfant est prénommé Antoine, du prénom de son parrain qui s'appelle... Antoine Cheylus (sources: E. Rosset et BMS de Saint-Cirgues de Jordanne, AD du Cantal).

<sup>16.</sup> Saint-Julien, village de la paroisse de Saint-Cirgues de Jordanne devient annexe ou succursale (en Bretagne on dirait une trève) de Saint-Cirgues en 1738, date à partir de laquelle il possède ses propres registres. En 1844 le village accède au statut de commune. En 1972 il est rattaché à la commune de Mandailles au sein de laquelle il a gardé certaines formes de représentativité.

<sup>17.</sup> À partir pour l'essentiel — et c'est précieux — d'archives notariales.

<sup>18.</sup> Cette petite congrégation de quatre chanoines avait eu du mal à s'installer carrefour Jouaust et à y construire sa chapelle (consacrée en janvier 1700). Cette chapelle est devenue, en 1791, l'église paroissiale Saint-Étienne - Saint-Augustin en remplacement du «vieux Saint-Étienne » jugé trop excentré.

<sup>19.</sup> N'oublions pas que Rennes était encore enclose de murs et que pour la majeure partie des gens de la province, y compris ceux qui venaient de Nantes par le pont de Chaulnes, c'était la première entrée pour pénétrer dans la cité. Sinon il fallait remonter toutes les Lices pour entrer, au nord, par la porte Saint-Michel.

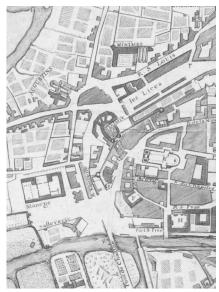


Illustration 2. Les Portes Mordelaises en 1782. Détail du plan dédié à M. Caze de la Bove (AMR, 1 Fi 49).



Illustration 3.
Boulevard des Portes Mordelaises.
(Hyacinthe Lorette, Album Breton 1846.)



Illustration 4.
Les Portes Mordelaises intra muros.
(Cl A.T.)

Mais c'est bien le même homme, attaché, dès 1758 jusqu'en 1781, à la même boutique située dans la première maison passée la voûte. Mais de quel côté? En regardant la gravure réalisée par Hyacinthe Lorette, 65 ans plus tard à un moment où la rue ne remplissait plus sa fonction d'entrée de Ville, on aimerait le loger côté soleil.

Pourtant, comme à côté de sa boutique, on signale dans la même maison, la boutique du Sr Pinel, maître sellier<sup>20</sup> qui travaille avec deux compagnons et emploie une domestique, que ce dernier occupe le premier étage tandis que sa belle-mère, veuve du Sr Duhamel son prédécesseur, habite au second, il est plus raisonnable d'opter pour la grande et belle maison de droite (illustration 3).

En 1781, notre Antoine à qui l'on donne du *Sr* Chellu, au prétexte sans doute qu'on lui demande 10 livres de capitation<sup>21</sup>, songe à s'embourgeoiser: il passe intra muros mais n'allez pas croire à l'aventure! Il occupera désormais la première maison avant la porte : il est seulement passé d'un côté à l'autre du mur (illustration 4)! Comme la dernière maison à gauche, lorsqu'on descend la rue, fait partie de l'hôtel de Pinieuc, il loge vraisemblablement dans la maison à droite où se trouve aujourd'hui la Crêperie des Portes Mordelaises.

En 1790, dernière année où est confectionné un rôle de capitation, Antoine Cheilus, n'y figure pas. Pourtant nous savons qu'il est là et même qu'il n'est pas loin puisqu'en 1791 les agents du fisc le retrouvent pour lui faire payer la capitation de... 1788<sup>22</sup>! De fait il n'a pas bougé: les voisins qui, le 18 prairial an VII (6 juin 1799), viennent déclarer son décès à la maison commune, attestent qu'il est décédé « en sa demeure portes mordelaises, hier soir quatre heures ». Perrine Sauvage sa seconde épouse continuera d'y vivre jusqu'à son décès, le 21 février 1815. Nous ne savons pas s'ils étaient propriétaires de leur logement.

Quarante-quatre ans passés au même endroit! Antoine Cheilus, l'Auvergnat au nom insolite, devait être devenu une des figures, sinon la figure de cette rue d'artisans (marchand de chandelles, serrurier, tailleur, cartier, débitant, sellier, etc.) qui porta brièvement, sous la Révolution, le nom de rue Marat. Nous avons toutefois eu très vite la preuve que son horizon social ne se limitait pas aux gens de sa rue.

Lorsque, quelques mois après son installation, le 15 novembre 1755, il se marie<sup>23</sup>, avec Louise Le Renard, son principal témoin est un dénommé

<sup>20.</sup> En 1778, Pinel est capité initialement de 40 livres. En marge, à côté de la somme de 35 livres réellement acquittée, figure la mention : « est héritier de Mon Piron, peut payer ». (Piron, «maître menuisier sa fe tenant billard» payait 47 livres 10 sous en 1756).

<sup>21.</sup> Parti de 3 livres de capitation, il passe par un maximum de 12 livres en 1778, pour revenir à 10 livres en 1779 et osciller ensuite entre 10 livres 10 sous et 7 livres 3 sous. En 1788 sa capitation est encore de 9 livres 5 sous. Elle tombe en 1789 à 4 livres.

<sup>22.</sup> Note en marge de la capitation de 1788.

<sup>23.</sup> La bénédiction nuptiale est administrée en la paroisse Saint-Pierre en Saint-Georges par Jan Dalbois, prêtre et chantre de Saint-Georges. L'acte qui tient une page entière de registre (presque autant que pour un noble mariage) cite de nombreux témoins dont neuf au moins signent.

Jan Malathié, qui signe «Jean Malathie» juste après le marié et avant Jean Delpuech, mystérieux personnage dont nous aurons à reparler.

Jean Malathje<sup>24</sup>, est chaudronnier, nous l'apprenons lorsqu'en 1758 il s'installe à Rennes dans une des baraques de la rue Neuve-des-Lices, une rue construite à la hâte en bordure du fossé «longeant le mur de la Trinité», pour loger les habitants de Rennes après le grand incendie de 1720. Fiancé en août 1757 à Anne Lédénec<sup>25</sup> qu'il épouse en avril 1758<sup>26</sup>, Jean Malathje s'est établi à cinq baraques de sa belle-mère, Jeanne Grivier, alias «la veuve Noël, cocher» qui est cantinière<sup>27</sup>. Six ans plus tard il déplacera sa boutique, en face des Augustins, dans une des premières maisons du Bourg l'Évêque. C'est là qu'il décède le 1<sup>er</sup> janvier 1771.

Né le 28 mars 1730, au bourg même de Saint-Julien de Jordanne comme Antoine Cheilus, Jean était de quatre ans son cadet. Nous n'avons pas la preuve qu'ils aient jamais «fait la route» ensemble en tant qu'*associés*, ce qui était chose courante<sup>28</sup>, mais c'est d'autant plus plausible que les familles étaient liées<sup>29</sup>. Antoine fixé, Jean Malat(h)je aurait suivi son exemple bientôt imité par son frère cadet, Géraud, que les Rennais ne connaîtront que sous le prénom de «Jérôme».

La première trace à Rennes du jeune Géraud est sa signature maladroite (il signe d'ailleurs «Jerome») au mariage de son frère. Dès 1763, un «Jean» Malaty, chaudronnier, apparaît dans les capitations au voisinage immédiat (peut-être la même maison) du débit de Jeanne Grivier. Ce n'est qu'en 1765 que le chaudronnier voisin de «la veuve Noël» est clairement identifié comme Jérosme Malaty<sup>30</sup> (écrit également *Malati*, *Malaqui*(*t*) mais aussi *Malaguy* ou encore *Malaguay*...).

Un an après, à 30 ans révolus, le 2 septembre 1766, il épouse Julienne Morin dont il aura huit enfants. Il demeure au même endroit jusqu'à sa mort le 24 septembre 1785 « âgé de cinquante ans ».

<sup>24.</sup> Nous prenons comme règle d'orthographe celle de la signature.

<sup>25.</sup> Lédénec, déformation par le curé R. Biziel de Nédélec, qui devient lors du mariage Le Denec. Le père d'Anne, bas-breton d'origine et cocher de profession au service de « madame la présidente de Blossac » avait quant à lui, dès son mariage, francisé son patronyme en Noël (traduction de Nédélec). Au bas d'un acte de baptême, en 1770, Anne signe d'une belle écriture «Anne Noël ».

<sup>26.</sup> Par étourderie du rédacteur, l'acte porte la date de 1757 (AMR).

<sup>27.</sup> La veuve Noël y est installée depuis 1754; en 1757 de cantinière elle devient débitante. En 1767, elle disparaît des rôles.

<sup>28.</sup> Voir Jean VÉZOLE, «Les chaudronniers cantaliens au XVII° siècle », *Revue de la Haute Auvergne*, vol. 66, 2004, p. 27-38 [Recueil de contrats]. Voir contrat p. 147.

<sup>29.</sup> Exemple: la mère d'Antoine Cheilus, Hélys, était la marraine de Jean Malathie (BMS de Saint-Cirgues 1720-1749, col. 146). Antoine Cheilus est parrain d'Agnès Bruel, fille de Marie Malati, la sœur de Jean (BMS de Saint-Julien, 1753).

<sup>30.</sup> En 1763 et 1764 Jean, l'aîné, est capité respectivement rue Neuve-des-Lices puis à Bourgl'Évêque, Jérôme en 1763 a 27 ans il est donc civilement majeur. Pourquoi a-t-on brouillé la piste?

Jean Fabre, le quatrième chaudronnier installé à Rennes originaire avec certitude de Saint-Julien, est né le 14 mars 1746 au hameau de Lavessière tout proche: il a dix ans de moins que Jérôme, vingt ans de moins qu'Antoine Cheilus.<sup>31</sup> Une lacune de huit ans dans les rôles de capitation<sup>32</sup> ne nous permet pas de connaître la date précise de son installation mais, sa signature comme parrain d'un des enfants d'Antoine Boudou, en mai 1773, indique qu'il était déjà à Rennes à cette époque. Est-il déjà installé? Son installation ne peut, en tout état de cause, être postérieure au 28 août 1775, date de son premier mariage avec Perrine Hecquet.

Lui aussi s'établit rue Neuve-des-Lices mais tout en haut, en lisière de la place du Haut-des-Lices où commence la paroisse Saint-Aubin. Rapidement veuf, il se remarie le 16 juin 1778 avec Perrine Huard, mais reste fidèle à ce domicile jusqu'à sa mort en septembre 1801 (2 nivôse an X) «âgé de 55 ans neuf mois».

Nous avons inclus dans notre groupe une de leurs relations, un dénommé Antoine Boudou(x) dont les actes de fiançailles et de mariage avec Marie Grégoire, en juin et juillet 1767, ne mentionnent pourtant ni la filiation, ni l'origine, et dont nous savons seulement qu'il est «domicilié» à cette date, « de » la paroisse de Saint-Aubin<sup>33</sup>. De 1768 à 1776 ses huit enfants sont baptisés à Saint-Étienne. Il y a fort à parier que dès son mariage il s'est installé « au bas des Lices, passé l'escalier, allant vers le mur de la Trinité » là où on le repère dans la capitation de 1777. Il meurt le 5 avril 1778 « agé de 5(4?)2 ans ». Dans le rôle de capitation de 1778 on lit: baraque n° 645, dans « une boutique et chambre au dessus [...] la veuve Anthoine Boudoux chaudronnier 4 enfants... pauvre »; dans la marge est écrit « sans état ». La gêne n'est pas récente: en 1775, leur fille Anne «âgée de 4 ans » était «inhumée par charité» dans le cimetière de Saint-Étienne.

Nos chaudronniers de Saint-Julien sont venus de loin, se sont établis à proximité les uns des autres, restant fidèles jusqu'à leur décès au même quartier de la même paroisse, comme s'ils y avaient reconstitué le Village (illustration 5, page suivante).

Que représentait ce groupe de chaudronniers par rapport à l'ensemble de la profession dans une grande ville comme Rennes? Répondre à cette question impliquait de définir cette profession, puis d'essayer d'en déterminer

<sup>31.</sup> E. Rosset nous apprendra qu'il est issu d'une lignée de « coureurs de routes » : son arrièregrand-père était décédé du côté de Châtillon-sur-Seine en 1681 et un de ses grands-oncles est mort à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

<sup>32. 1766-1776.</sup> 

<sup>33.</sup> Boudou est un nom connu à Rennes où l'on note en 1693 un Pierre Boudou, Sieur des Oriays, procureur au Parlement dont la famille est présente dans les registres de Saint-Pierre en Saint-Georges au moins jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Mais c'est aussi un nom de la Jordanne. Or au mariage d'Antoine Boudou figurent les signatures de la «fine équipe» habituelle: Antoine Cheilus, Jean Malathje et l'inévitable Jean Delpuech. Emmanuel Rosset enfin assure avoir «en stock» trois Antoine Boudou compatibles nés dans les années 1730.

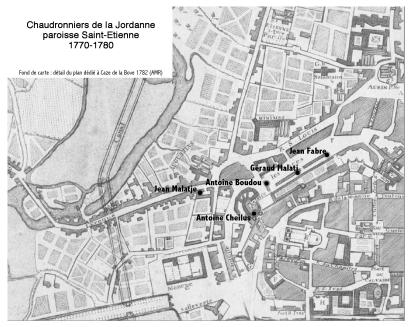


Illustration 5. Les chaudronniers de Saint-Julien-de-Jordanne à Rennes.

l'implantation et d'en saisir l'évolution à Rennes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il nous fallait au préalable éclaircir un problème de vocabulaire portant sur la distinction éventuelle entre *poêlier* et *chaudronnier*<sup>34</sup>.

En 1751, les Encyclopédistes avaient tranché en ne connaissant qu'un métier celui de *chauderonnier* (voir p. 131 la définition de «Chauderonnerie» de l'Encyclopédie) et en ignorant superbement le nom même de poêlier. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, à Rennes, en revanche, les rôles de capitation ne connaissaient que des *poisliers*<sup>35</sup>.

Équivalence des deux termes?

<sup>34.</sup> Nous avons évacué d'emblée l'idée qu'au XVIIIe siècle, à Rennes où les logements de la ville reconstruite sont pourvus de cheminées ouvertes, les marchands poêliers aient pu vendre ces instruments de chauffage, appelés poêles, qui n'existaient guère alors, qu'en Hollande et en Angleterre.

<sup>35.</sup> Celui de 1707, encore rédigé par profession, est particulièrement intéressant car il distingue deux catégories de *poisliers*. Dans le sous-groupe intitulé *I*<sup>re</sup> classe (mention barrée) figurent, en fait, 3 marchands-poêliers fortement imposés et dont les noms, Sanson, Sr de Lusserie Camar vont traverser le siècle. La 2<sup>e</sup> classe (mention barrée) regroupe des poêliers capités de 15 à 9 livres qui sont des artisans et dont le nom sonne parfois auvergnat (ex: Mathurin Grifoul) [AMR, CC714, cliché 148].

Trop simple! car les capitations de Rennes, bases de nos comptages, distinguent par la suite, des chaudronniers, des poêliers et des marchandspoêliers (jamais en revanche de marchands-chaudronniers, terme consacré en Auvergne à la même époque).

Opposition Nord/Sud dans le vocabulaire? *Poêle* et *chaudron* sont pourtant des termes utilisés au Nord comme au Sud. Le premier très répandu dans le vocabulaire culinaire ou celui des métiers, désigne, si l'on en croit Furetière, tout récipient (en cuivre de préférence) assez profond, muni de poignées dans lequel on peut faire frire, cuire ou fondre<sup>36</sup>. Le second, plus spécifique, désigne un récipient profond et ventru muni d'une anse qui permet sa suspension.

On utilisait donc plus souvent des «poêles» que des «chaudrons» mais, pour composer l'enseigne du métier c'est l'esthétique chaudron, flanqué de ses deux marteaux (évoquant l'univers sonore des batteurs de cuivre), qui a été choisi. Nous pensons que c'est l'enseigne « au chaudron » qui a fait le «chaudronnier» et partant, du mot «chaudronnier» le vainqueur à terme, du mot «poêlier». Reste que l'utilisation concomitante dans les documents rennais des deux termes poêliers et chaudronniers était susceptible de traduire des nuances, d'établir des hiérarchies entre les artisans auxquelles il nous fallait être attentifs.

Les rôles de capitation n'indiquent pas la présence à Rennes de chaudronniers «spécialistes» tels que les planeurs<sup>37</sup> (indispensables aux graveurs auxquels ils fournissaient des plaques rectangulaires parfaitement planes, d'un cuivre nécessairement très homogène et impeccablement poli), ou encore les faiseurs d'instruments destinés à équiper orchestres et fanfares, de ce que nous nommons «les cuivres».

L'essentiel des opérations de chaudronnerie effectuées à Rennes devait correspondre à ce qui est figuré sur les planches I et II de l'Encyclopédie titrées Chaudronnier grossier<sup>38</sup> (illustration 6, page suivante). Mais d'un artisan à l'autre il y avait sans doute bien des nuances, depuis celui qui ne faisait guère que de l'entretien et de la réparation de batterie de cuisine ou d'instruments du culte (étamage, débosselage, pose de pièces...)<sup>39</sup> à celui qui, pour l'essentiel, était fabricant d'objets finis plus ou moins sophistiqués (pour son commerce personnel ou au bénéfice d'un marchand-fabricant).

<sup>36.</sup> Voir l'espagnol paella, la poêle à confiture mais aussi la poêle dans laquelle le fabricant de chandelles fait fondre la graisse de bœuf et de mouton dont il fait le suif.

<sup>37.</sup> Un seul rôle de capitation, mentionne en 1768, rue de Paris, un planeur, le Sr Grandmaison, capité de 11 livres (AMR, CC 759, art. 5195); la localisation de son échoppe (derrière le Palais, non loin des imprimeurs), sa catégorie fiscale, sont compatibles avec une profession de chaudronnier planeur mais rien ne nous l'indique formellement. Pas de Grandmaison les années précédentes, ni en 1777 quand la capitation est de nouveau consultable.

<sup>38.</sup> Au sens de généraliste.

<sup>39.</sup> Les types d'intervention auxquels correspond la facture d'Antoine Cheilus.

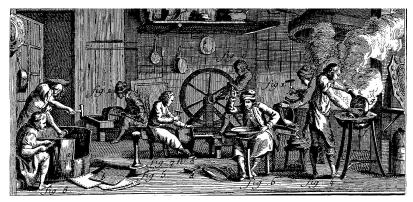


Illustration 6 Chaudronnier grossier. (Encyclopédie, Pl 1, détail.)

Au montant de la capitation qu'il paie, on devine qu'Antoine Cheilus ne se contente pas de faire de la réparation. Aucun de ses compatriotes de Saint-Julien ne paie autant: Jean Fabre ne dépasse pas 4 livres et Jérôme Malati, lui, oscille entre 10 livres 10 sous et 2 livres 15 sous.

De fait, lorsqu'il va déclarer, au soir de sa vie, le 8 brumaire an VI (1798), le décès de Charlotte Sauvage sa belle-sœur, Antoine Cheilus se présente comme *poelier*.

Est-ce un indice? L'intuition souffle qu'à Rennes on appelle plus volontiers poêlier, celui qui se livre à de la fabrication d'un produit fini. Le marchand-poêlier, lui, ne faisant que vendre — sur une large échelle — ces produits finis même s'il connaît le métier pour avoir commencé comme simple poêlier<sup>40</sup> et emploie un compagnon capable d'assurer les réparations<sup>41</sup>.

Notre recensement ne pouvait prendre en compte toutes ces subtilités. Nous n'avons retenu que la distinction franche<sup>42</sup> entre chaudronniers et poêliers d'un côté et marchands-poêliers de l'autre mais en éliminant les cuilléristes (*cueilléristes*)<sup>43</sup> du Bourg-l'Évêque, sur la nature desquels pesaient trop d'incertitudes.

Confectionner des couverts neufs et brillants en moulant l'étain fondu des vieux couverts cassés ou tordus, était une des opérations magiques auxquelles

<sup>40.</sup> C'est le cas de Jacques Badin, fils du marchand-poêlier Jacques Badin. Celui-ci décède en1753. Son fils qui est poêlier en bas de la rue de Rohan touchant La Poissonnerie, laisse un temps le commerce du boulevard Saint-Michel à sa mère pour le reprendre ensuite.

<sup>41.</sup> Employé par les gros marchands il devait assurer ce que nous appelons de nos jours le «service après-vente».

<sup>42.</sup> Tant par la dénomination que par la classe d'imposition.

<sup>43.</sup> Leur présence est fluctuante, mais on les repère le plus souvent à Bourg-l'Évêque.

se livraient autrefois comme naguère<sup>44</sup> les chaudronniers ambulants. Si nous avions été sûrs d'avoir affaire à des fondeurs de cuillères nous eussions pu les inclure dans la confrérie chaudronnière mais la possibilité qu'il s'agisse de tourneurs sur bois nous a incité à la prudence<sup>45</sup>.

Ceci posé, nous avons dépouillé les rôles de capitation environ tous les dix ans dans la mesure où les sources le permettaient soit 1730, 1740, 1751 (pas d'année 1750), 1760, 1768 (lacune de 1769 à 1776 inclus), 1780 et 1789 (dernière année où le rôle est sérieusement confectionné).

Nous avons ainsi vu évoluer la ville, en suivant les agents du fisc :

- qui, en 1730, contournant la zone incendiée, débusquent au Champ-Jacquet, Antoine, chaudronnier, «abrité dans un reste de maison»;
- qui, en 1751, notent que certaines boutiques de la rue d'Orléans fonctionnent déjà (encore?) au rez-de-chaussée de «maisons non finies».

En 1780 on les voit qui repèrent, pour mieux les taxer, les débitants de café qui fleurissent autour du Palais. C'est l'époque de l'arrivée à Rennes du luxe et des... «parapluyes». En 1789, le café s'est démocratisé mais la folie des dentelles chez les élégants et élégantes a donné naissance à un nouveau métier celui de blanchisseuse de blondes<sup>46</sup>.

Le repérage systématique des chaudronniers et marchands-poêliers nous permet de dire qu'au XVIIIe siècle la chaudronnerie à Rennes ne concerne jamais qu'un petit nombre d'individus. En 1707, la capitation recensait 19 poêliers dont 3 marchands. Parmi les poêliers de 2e classe (voir note n° 36) la moitié (9) étaient installés «derrière la halle», zone qui a été entièrement détruite lors de l'incendie de la ville. Après l'incendie, les effectifs de la chaudronnerie n'ont plus jamais atteint ce niveau, oscillant entre 11 et 16 individus pour une moyenne de 14 personnes.

Les nécessités de rééquipement des sinistrés, alors même que l'espace manque pour recréer des ateliers, explique vraisemblablement l'augmentation du nombre des marchands constaté en 1730 et en 1740. En 1751 c'est l'étiage pour l'ensemble de la profession sans doute parce que les dépenses liées à la reconstruction qui s'achève ont réduit le pouvoir d'achat des habitants; il ne faut pas non plus exclure une «relève de génération».

Par la suite, une sélection se fait parmi les marchands qui, en 1780, ne sont plus que trois comme au début du siècle. Parmi eux Jeanne Chornu, (Cornu?)

<sup>44.</sup> Voir Marc PRIVAL, op. cit., p. 153 sq.

<sup>45.</sup> On rencontre parfois dans les rôles un «faiseur de cuillères en bois»; l'absence de référence au bois n'implique pas pour autant que les cuillères soient métalliques. Ainsi pendant cinq ans de 1760 à 1764 inclus, J. G(u)illouard, cueilleriste occupe la 25e maison à gauche quand on s'engage dans Bourg-l'Évêque; en 1765 et 1766 il n'est plus dans le quartier. En 1767 et 1768, dans la rue apparaît (ré-apparaît?), en face, «un dénommé Guillouard, faiseur de cuillères» capité de 2 livres 10 sous. Neuf ans plus tard (quand les sources redeviennent disponibles) on retrouve à la même place un «nommé Guillouard, tourneur», capité pour 7 livres. Prudence donc!

<sup>46.</sup> Dentelles de soie dont le nettoyage est très délicat.

veuve Lucerie-Camas qui a développé l'affaire de son mari, paie jusqu'à 76 livres de capitation et possède sur le boulevard de la porte Saint-Michel les trois boutiques et les trois étages de la «6º maison»<sup>47</sup> (illustration 7).



Illustration 7. « La maison aux Lusserie » ?

Les maisons à pan de bois situées à l'est de la place Rallier du Baty, actuellement en partie enterrées du fait de l'exhaussement du sol et du comblement des douves, donnent cependant une bonne idée de l'aspect du boulevard Saint-Michel au XVIII' siècle. « À droite sur le boulevard », venant de la Cour de Rennes (Prison), la « 6ème maison aux Lucerie » serait-elle la dernière maison à pan de bois de la rangée ? Elle a bien les trois étages mentionnés mais elle paraît un peu étroite pour avoir contenu trois boutiques au rez-de-chaussée. De fait les rôles de capitation de 1721 et 1725, très précis dans les années qui suivent l'incendie de 1720, indiquent que le compte commence « sur la droite, entrant en ville » donc par le côté ouest, aujourd'hui disparu.

Sa fille qui reprend l'affaire acquitte en 1780 et 1789 respectivement 72 et 60 livres de capitation. Loin devant une autre héritière, la demoiselle Jué (58 et 40 livres) et surtout le sieur Badin (30 et 15 livres). Dans le même temps le nombre des artisans, quoique fluctuant<sup>48</sup>, augmente présentant un « pic » autour de 1780 que nous serions tentés de rapprocher de la guerre d'Amérique mais sans pouvoir prouver la corrélation.

L'installation des nouveaux venus ne se fait pas au hasard. L'enquête nous a permis de dresser la carte de l'implantation des activités chaudronnières dans l'espace de la ville (illustration 8).

<sup>47.</sup> AMR CC 733 (capitation de 1751 cliché 171).

<sup>48.</sup> Toute une frange de la profession est instable, va et vient sans s'installer durablement, en fonction des marchés; de plus, sur des nombres aussi petits, les décès sont très «visibles».

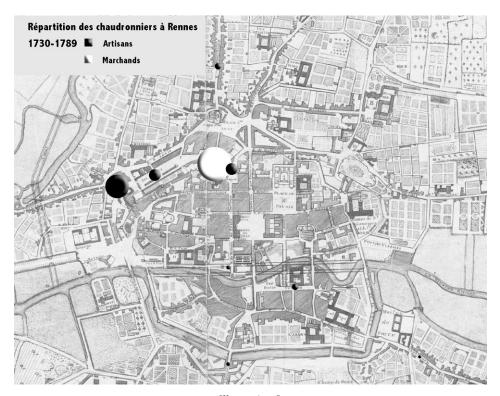


Illustration 8. Les chaudronniers à Rennes.

Pour rendre compte de la densité de la présence chaudronnière par secteur nous avons calculé pour chacun d'entre eux, un indice combinant le nombre de chaudronniers recensés et la durée de leur présence dans les lieux. En faisant la distinction entre marchands et artisans.

On voit tout de suite que le quart nord-est de la ville (Saint-Martin, Saint-Jean, Saint-Pierre-en-Saint-Georges, le nord de la paroisse Saint-Germain) n'a jamais eu à pester contre les émanations d'étain fondu et le battement des marteaux à retreindre qui signalent de loin les boutiques de chaudronniers. Il en est de même pour le centre reconstruit. Ce sont des quartiers sans chaudronniers.

Au sud, comme avant l'incendie, on repère ici et là des chaudronniers de quartier. On en trouve toujours au moins un tant au faubourg Saint-Hélier, que sur le boulevard de Toussaints (actuelle rue Tronjolly), ou dans le triangle pont Saint-Germain/Pré-Botté/Vasselot ou encore en haut de la rue de la Poissonnerie (angle des Galeries Lafayette).

Mais le véritable quartier des chaudronniers est situé dans la partie nord-ouest de la Ville. S'agissant des marchands, dont les boutiques, situées Porte Saint-Michel, n'avaient pas souffert de l'incendie de 1720, la concentration est maximum. L'ancêtre Badin mis à part (il a commencé sa carrière en haut de la Rue Neuve-des-Lices), les marchands habitent tous sur l'axe boulevard Saint-Michel (actuelle place Rallier-du-Baty), pont Saint Michel et début de la Grande Rue Saint-Michel (la rue Saint-Michel). Pas un seul nom auvergnat parmi eux.

Des artisans chaudronniers sont présents dans la rue Saint-Dominique (ou Rue Haute, l'actuelle rue de Saint-Malo), mais la majorité se concentre autour du carrefour Jouaust, rue Neuve-des-Lices, et, *intra muros*, au Champ-Jacquet<sup>49</sup>. On conviendra que les chaudronniers de Saint-Julien que nous avons vu s'installer dans le quartier entre 1755 à 1775 n'ont pas fait preuve d'originalité! Mais l'enquête nous a permis de découvrir que d'autres chaudronniers originaires, eux aussi, comme Jean Danrigal, de la vallée de la Jordanne en avaient fait autant.

En s'installant aux Portes Mordelaises (Cheilus), aux Lices (Boudou, Malati et Fabre), au Champ-Jacquet (Danrigal) ils ont accentué le phénomène de concentration dans cette partie de la ville. Avaient-ils d'ailleurs vraiment le choix de faire autrement? La «Reconstruction» terminée, la densité d'occupation des petites baraques des Lices<sup>50</sup> (ou d'autres lieux), avait diminué, les bourses plates trouvaient à s'y loger à des prix accessibles. C'était loin d'être négligeable<sup>51</sup>. Disons que la spécialisation déjà affirmée du quartier, les raisons économiques, le désir de rester proche des gens du pays, tout allait dans le même sens.

L'examen prudent<sup>52</sup> des noms auvergnats dans la population d'artisans chaudronniers présents à Rennes dans les années 1780 montre qu'ils sont majoritaires, avoisinant les 60 %. C'est le signe d'une immigration forte, et cela corrobore ce que nous savons de la vigueur de l'émigration auvergnate dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pourquoi ces arrivées en masse? et que représentait Rennes pour ces migrants?

C'est ce que nous avons cherché à savoir en déplaçant l'étude vers leur lieu d'origine <sup>53</sup>: le bassin d'Aurillac et la vallée de la Jordanne (illustration 9). Sur la carte de Cassini, on repère, à l'ouest d'Aurillac, Carandelles

<sup>49.</sup> N'oublions pas que la rue Leperdit a été percée bien après.

<sup>50.</sup> Rue Neuve-des-Lices, nombre de ces baraques n'ont même pas d'étage.

<sup>51.</sup> Tous les habitants n'y sont pas pauvres pour autant: on y côtoie des gens qui n'ont jamais voulu en bouger tel le sieur du Bourg Leval, «mathématicien», qui est le voisin de Jérôme Malati.

<sup>52.</sup> Ainsi nous avons écarté «Rossignol» nom présent dans la vallée de la Jordanne mais que l'on retrouve ailleurs.

<sup>53.</sup> Que nous connaissons pour les Danrigal et pour le groupe de Saint-Julien.



Illustration 9. Aurillac et la vallée de la Jordanne. (Carte de Cassini, fin du XVIIIe siècle, détail.)

1	Carandelles	3	Aurillac	5	La Celle	7	Saint-Julien	PM	Puy Mary
2.	Ytrac	4	Saint-Sigismond	6	Saint-Cirques	8	Mandailles	PG	Puv Griou

(aujourd'hui Crandelles, 1) et Ytrac (2), paroisses réputées « espagnoles » 54. Aurillac (3), capitale économique de la Haute-Auvergne, est alors une petite ville d'un peu plus de 6 000 habitants<sup>55</sup>. Une ville dont la structure double se lit encore dans le tracé des rues, opposant le noyau circulaire de la ville abbatiale primitive à la ville des consuls qui s'est développée sur son flanc sud-ouest. Que les consuls aient triomphé du pouvoir abbatial en 1233,

<sup>54.</sup> Pour leur tradition de migration vers l'Espagne. Crandelles s'enorgueillit d'avoir été à l'origine de la création, dès le XIIIe siècle, de la société de Chinchon (Sinchon, Chinson), une société par parts, qui, dissoute en 1792, a essayé de se reconstituer sous l'Empire pour être définitivement liquidée par jugement du tribunal arbitral d'Aurillac le 6 janvier 1823 (AD du Cantal, 114). Au XVIIIe siècle, cette société dont le magasin général était à Chinchon près de Madrid étendait ses activités jusqu'aux provinces de Tolède et la Manche: elle possédait 24 magasins ou comptoirs (dont de nombreuses boulangeries) dans 24 villes ou bourgades (Rose Duroux, Les Auvergnats de Castille, renaissance et mort d'une migration au XIXe siècle, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 1992).

<sup>55.</sup> Recensement de 1759: 6 268 habitants.

n'empêche pas que ce soient la puissance, la richesse, les *réseaux* de l'abbaye Saint Géraud qui aient durablement imprimé leur marque sur la région<sup>56</sup>. Ne serait-ce que parce que c'est à elle qu'on doit le développement de la métallurgie du cuivre à Aurillac<sup>57</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle les moulins installés à Aurillac sur les biefs de la Jordanne servent à la meunerie et à la fabrication du papier. Il faut remonter le cours de la rivière pour trouver, à Saint-Sigismond (4, aujourd'hui Saint-Simon) en plus de moulins à papier, une fonderie et des martinets à cuivre qui fournissent les entreprises de dinanderie d'Aurillac<sup>58</sup>. Les Danrigal que nous retrouvons à Rennes en particulier au Champ-Jacquet, sont originaires de Saint-Simon<sup>59</sup>.

La vallée reste assez large jusqu'à La Celle (5, aujourd'hui Lascelle) où commencent les gorges par lesquelles la Jordanne franchit un verrou glaciaire. À une lieue de là, à l'autre extrémité des gorges, se trouvent l'église et le village de Saint-Cirgues de Jordanne (6). Au-delà, la vallée, plus resserrée, conduit jusqu'à Mandailles (8) dernière paroisse avant le cirque glaciaire creusé dans les flancs du Puy Mary et du Puy Griou<sup>60</sup>. Entre Saint-Cirgues et Mandailles, le village de Saint-Julien (7) est bâti à l'emplacement d'un gué sur la Jordanne que franchissent des chemins qui, par les cols, mènent aux vallées voisines. C'est de Saint-Julien que sont partis Antoine Cheilus, les frères Malati, Jean Fabre et sans doute Antoine Boudou pour venir s'installer à Rennes.

Les ancêtres maternels d'Emmanuel Rosset, notre correspondant, étaient originaires de ces paroisses de la Haute-Jordanne et beaucoup d'entre eux les ont quittées temporairement ou définitivement. Certains de ces migrants ont disparu (à tout jamais?) des archives, d'autres ont laissé une trace de leur « migrance » que Thérèse et Emmanuel Rosset ont saisie au hasard de la découverte d'une lettre, d'une facture, d'une reconnaissance de dette, d'un contrat, d'un testament... Presque tous ceux dont ils connaissent la profession sont «chaudronnier» et, pour certains, « prêtre ».

Ils ont dressé un tableau (arrêté en octobre 2008) des lieux où ces migrants ont laissé une preuve de leur passage, tableau à partir duquel il nous a semblé intéressant de dresser une carte (illustration 10). L'effet de dispersion est saisissant.

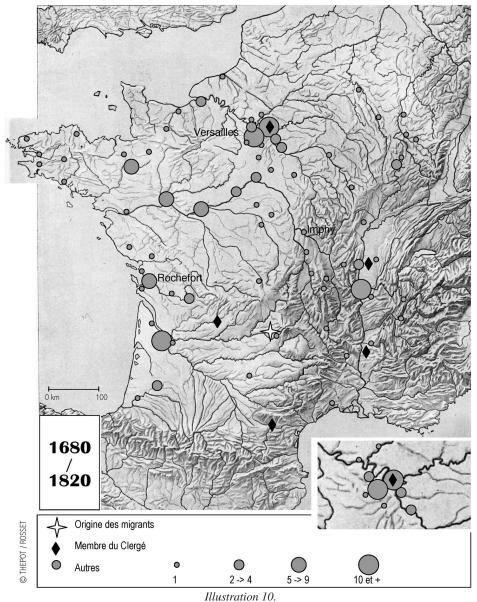
<sup>56.</sup> On y vénérait les reliques de saint Géraud, noble laïc qui avait fondé l'abbaye en 898. Elle a assuré la formation initiale de Gerbert d'Aurillac devenu pape, en 999, sous le nom de Sylvestre II. Dotée dès sa naissance de vastes domaines — dont la vallée de la Jordanne —, étape de pèlerinage sur les chemins de Compostelle, elle possédait des domaines jusqu'en Espagne.

<sup>57.</sup> Une activité qui aurait pu, selon la tradition, prendre la suite de l'orpaillage dans la vallée.
58. Au XVIII<sup>e</sup> siècle déjà, un hameau de la paroisse Saint-Simon s'appelle Martinet, signe d'une implantation ancienne. Les martinets y battent à chaud le cuivre pour en faire des tôles planes ou des formes creuses dont le diamètre varie. Ces «calottes hémisphèriques»,

emboîtées les unes dans les autres, portaient dans le commerce le nom de «cuivre fourré».

59. Où le patronyme *Danrigal* semble assez répandu, ce qui ne facilite pas les identifications en l'absence d'études généalogiques. On y trouve des Danrigal chaudronniers et marchandschaudronniers

<sup>60.</sup> La route vers le Pas de Peyrol qui franchit le cirque ne sera ouverte qu'au milieu du XXº siècle.



Migrants de la vallée de la Jordanne.

Carte réalisée à partir des travaux de recherche généalogique de Mme Thérèse Rosset et de M. Emmanuel Rosset (mère et fils). Sur les 169 traces de migration repérées, pour l'essentiel, dans des documents notariés, nous avons écarté celles dont la localisation était imprécise (8) ou dont la date excédait les limites de l'étude (1). Sur les 160 traces de migration cartographiées, 142 (89 %) concernent le XVIII<sup>e</sup> siècle.

On s'interroge sur le «vide» relatif du Sud: simple effet de l'état actuel des recherches? ou dessin «en creux» de régions de migration devenues au fil du temps *chasses gardées* d'autres paroisses<sup>61</sup>? J'opterais plutôt pour la seconde explication.

Les pôles d'attraction ne manquent pas d'intérêt: le bassin de Paris avec les deux pôles majeurs de Paris... et Versailles, Lyon et Bordeaux, la vallée de la Loire et, de là, la Bretagne; l'importance de Rochefort, s'explique peut-être par les chantiers navals, gros consommateurs de cuivre. Nous avons signalé Imphy où la famille Boigues a contribué à la construction des forges avant d'aller créer celles de Fourchambault. On voit ainsi se dessiner toute une France mobile, grâce à laquelle — des décennies durant — se sont diffusés techniques et savoirs.

Pourquoi cette mobilité au sein d'une France réputée «immobile »<sup>62</sup>?

À la réflexion, l'explication par la pauvreté de la province, donnée en 1788 par l'Assemblée d'Aurillac<sup>63</sup> dans le droit fil de l'analyse faite, 89 ans plus tôt, par l'intendant Lefevre d'Ormesson<sup>64</sup>, n'est guère satisfaisante. Outre que la pauvreté relative reste à démontrer, cela impliquerait que toutes les régions pauvres du royaume aient eu pareillement vocation à l'émigration, ce qui n'a pas été le cas.

Une émigration de cette ampleur s'est construite dans la durée, le point de départ étant probablement lié à la *Reconquista*<sup>65</sup>. L'ouverture vers les régions du Sud a dû en retour contribuer à la spécialisation précoce de la région faisant d'elle, ou tout au moins des hautes vallées, le «pays vert», la première région pour l'élevage bovin à l'estive<sup>66</sup>.

<sup>61.</sup> Les contrats de chaudronniers du XVIIº siècle publiés par Jean Vézole (*op. cit.*) concernent tous (à l'exception de trois contrats citant la Hollande, les Flandres et Paris) des régions méridionales du royaume depuis le Dauphiné (Vienne, Romans) jusqu'en Gascogne en passant par la Provence (Aix, Marseille) le Languedoc, l'Agenais et le Bordelais. Sans compter l'Espagne... Voir aussi sur le site: <a href="http://gacelon.free.fr/emigration.htm">http://gacelon.free.fr/emigration.htm</a>, la traduction d'un extrait de la thèse de Emilio Benedicto GIMENO (Université de Saragosse), *Les réseaux d'émigrations auvergnats et le développement de la métallurgie du cuivre dans le sud de l'Aragon*.

<sup>62.</sup> Frédéric FERNEY, Éloge de la France immobile, Julliard, 1994.

<sup>63.</sup> Voir la citation en exergue.

<sup>64. «</sup>Le surplus de l'industrie des habitants consiste au grand nombre des habitants qui en sort pour aller travailler en Espagne [...] des montagnes d'Auvergne du côté d'Aurillac, Mauriac, Saint-Flour, ils allaient tous les ans en Espagne, 5 000 ou 6 000 travailleurs qui rapportent dans leur pays par estimation sept ou huict cent mil livres [...]. Il sortait tous les ans [...] des montagnes du côté d'Aurillac et de Saint-Flour quantité de chaudronniers », Abel POITRINEAU, Mémoire sur l'état de la généralité de Riom en 1697 dressé pour l'instruction du duc de Bourgogne par l'intendant Lefevre d'Ormesson, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 1967.

<sup>65.</sup> Si l'on retient l'hypothèse déjà ancienne selon laquelle Alphonse II d'Aragon qui était vicomte de Carlat (près de Vic-sur-Cère), aurait fait appel à des paysans du Carladès pour peupler l'Aragon qu'il venait de reconquérir en 1175. Si l'on pense aussi aux courants de circulation engendrés par le pèlerinage de Compostelle, contrôlés pour partie par les prieurés de l'abbaye d'Aurillac.

André MEYNIER, «Le Cantal, premier massif montagneux pour l'estivage bovin», Revue de la Haute-Auvergne, 1980, t. 47.

Au XIVe siècle déjà les consuls d'Aurillac devaient se défendre du reproche de sacrifier les emblavures à l'élevage<sup>67</sup>. La spécialisation s'est amplifiée par la suite au point qu'au XVIe siècle « la règle des foins et pailles » obligeait chaque paysan à proportionner le nombre de bêtes tenues à l'estive, à la quantité de nourriture — foin et paille — que ses terres pouvaient produire en vue de l'hivernage.

Léonce Bouyssou<sup>68</sup> a décrit ce système pastoral où, de la Saint-Urbain (25 mai) à la Saint-Géraud (13 octobre), les bêtes paissent à l'estive sur les montanhas, réserves féodales ascensées aux familles paysannes. Elles fournissent le lait dont on confectionne les fourmes, fromages de pâte pressée qui seront vendus sur le marché d'Aurillac. Le petit-lait nourrit quelques cochons, les jeunes veaux prenant la route du Quercy et du Rouergue pour être mis à l'embouche et alimenter les marchés urbains du Languedoc et de Guyenne.

Ainsi, les fermes de la vallée de la Jordanne ne sont pas des isolats : la vente des produits de l'élevage qui les lie depuis longtemps à des marchés lointains, y apporte aussi des informations qui sont mises à profit par les candidats à la migration.

Ces candidats sont d'autant plus nombreux que le système successoral est strict. Nos vallées de Haute-Auvergne sont situées à la lisière entre « pays de droit écrit » et « pays de droit coutumier préciputaire <sup>69</sup> » mais dans l'un et l'autre cas, la pratique en matière de succession diffère peu, l'objectif étant identique : préserver l'oustal. L'oustal c'est la maison : la maison comme unité d'habitation et comme unité d'exploitation. Mais c'est aussi la maison au sens de lignée. Symbole de la lignée, l'oustal ne se divise pas.

La règle successorale veut que l'oustal soit exclu du partage entre les enfants. Dans ce système de famille-souche, seul l'un d'entre eux, fille ou garçon, aîné(e) ou cadet(te) en hérite, et ce, en fonction du choix discrétionnaire du couple parental signifié par un acte notarié.

C'est ainsi que Hélys<sup>70</sup> Cheylus, fut mariée, le 23 juillet 1709 à l'âge de 12 ans<sup>71</sup> à Géraud Reveilhac, du village de Laveissière, âgé pour sa part de 33 ans. Les quatre enfants qui naissent de ce premier mariage sont domiciliés «de Saint-Julien», son village à elle, signe que Géraud Reveilhac est venu y «faire gendre». Le surnom de «Passim» qui le distingue de ses homonymes, passera tout naturellement, au second mari d'Hélys, Antoine Cheylus,

<sup>67. «</sup>Notre pays est infertil, froid et entre montagnes [...] il convient avoir quantité de bétail [...] pour avoir du fiens pour fumer les terres», Consuls d'Aurillac en 1371.

<sup>68.</sup> L. BOUYSSOU, «Les montagnes cantaliennes du XIIIe au XVIIIe siècles », Revue de la Haute-Auvergne, 1972, t. 43.

<sup>69.</sup> Qui permet d'avantager une personne en lui permettant de prélever une partie de l'héritage avant le partage du reste.

<sup>70.</sup> Hélys pour Elisabeth.

<sup>71. «[</sup>Â]gée d'environ treize ans » dit l'acte de mariage : elle avait atteint l'âge nubile de 12 ans (pour les filles) mais n'eut son premier enfant qu'en 1715, à l'âge de 18 ans.

le père de notre Antoine<sup>72</sup>. Antoine Cheylus dit « Passim » sera enterré en décembre 1748 dans le *cimetière* de Saint-Julien alors que son épouse, aura le privilège, en 1752 encore, d'être inhumée dans *l'église*.

Dans ce système, le sort des autres enfants n'est guère enviable<sup>73</sup>; ils ne toucheront, au mieux, qu'une somme d'argent représentant leur part de *légitime* et faute de ressources personnelles n'auront comme perspective que de travailler en qualité de valet ou servante dans l'oustal familial ou dans une exploitation voisine. Tous, en effet, n'ont pas les capacités intellectuelles et financières<sup>74</sup>, sans parler de la vocation, de devenir prêtres; ceux-ci sont cependant nombreux dans les vallées où chaque «famille» (au sens large) a le sien. La possibilité pour les autres de fonder un foyer est très réduite.

Elisabeth Claverie et Pierre Lamaison, dans *L'impossible mariage* ont admirablement montré, pour la province voisine du Gévaudan, à quel degré de tension une telle situation pouvait conduire<sup>75</sup>.

Par bonheur, en Auvergne, il existe une soupape de sécurité: l'activité migratoire <sup>76</sup>. Saisonnière ou temporaire (on partait souvent pour 6, 9 ou 18 mois et parfois davantage) la migration vous donnait un statut et vous procurait de l'argent. De charge pour la famille (la morte-saison est longue en montagne) vous deveniez un parent espéré et fêté; surtout si, chargé de menus cadeaux, vous reveniez au bercail à temps pour participer aux travaux agricoles de l'été!...

La solution ne valait cependant que pour les garçons. Malgré la surmortalité féminine liée aux suites de couches<sup>77</sup>, en raison même du déséquilibre entre les sexes engendré par le phénomène migratoire, l'espoir de se caser convenablement était des plus minces pour un bon nombre de filles. C'est ce qui explique les pressions exercées par les communautés villageoises pour que les migrants reviennent prendre femme au pays<sup>78</sup>. Cela explique aussi que les Jésuites installés à Aurillac où ils avaient un collège, aient créé une congrégation pieuse de «dévotes de Sainte Agnès» susceptible de donner

<sup>72.</sup> Nous nous sommes demandés si ce surnom de «Passim» n'était pas à l'origine du surnom «La Patience» porté par Antoine Cheilus à ses débuts à Rennes.

<sup>73.</sup> C'est le cas d'Antoine Cheilus, qui est l'aîné des six enfants de ce second mariage (E. Rosset).

<sup>74.</sup> Une rente cléricale gagée sur un petit bien (E. Rosset).

<sup>75.</sup> Même si leur étude a pu être un peu biaisée, ils en sont conscients, par la source utilisée: les archives criminelles de Mende. Elisabeth CLAVERIE, Pierre LAMAISON, *L'impossible mariage, violence et parenté en Gévaudan, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles,* Hachette, 1983.

<sup>76.</sup> Qui pouvait être le fait de l'héritier, partant gagner de quoi payer le *légitime*, si les parents ne pouvaient y pourvoir.

<sup>77.</sup> Citons l'exemple, à Saint-Julien, de cette terrible année 1757 qui voit en février et en mai, «cinq femmes de 30 à 33 ans » décéder après leur accouchement. Quatre d'entre elles, décédées un mois après les couches, ont eu le temps d'arranger leurs affaires en présence du notaire royal. *Tous les enfants survivent sauf un!* Parmi eux Jean Bruel, neveu et filleul de Jean Malathie, fils de sa sœur Marie (ADC, 5Mi 362,1738-1791, cliché 84 sq.).

<sup>78.</sup> Une des clauses d'exclusion, par exemple, de la société de Chinchon (voir note 55) était le mariage avec une espagnole.

un statut à ces femmes célibataires et laïques, vouées aux tâches de servante ou de garde-malade<sup>79</sup>. À la sépulture de Jean Malathie, en 1771, La Noe, curé de Saint-Étienne, qui n'a pas pour habitude de faire mention de la famille, signale «sa sœur»: serait-ce un hommage discret à une de ces «Menettes»<sup>80</sup>?

Le schéma tracé ci-dessus est vrai pour l'ensemble de l'Auvergne, la particularité de la vallée de la Jordanne et de quelques vallées voisines c'est que lorsqu'on les quitte, on est chaudronnier.

S'interroger sur cette vocation de chaudronnier, revient à se demander pourquoi Aurillac en l'absence de mine de cuivre, est devenu un des trois grands centres de dinanderie du royaume avec Villedieu en Normandie et Durfort en Lauragais.

Les migrants commençaient-ils leur initiation au métier de chaudronnier à Aurillac, dans les échoppes de la rue des Farges? Rien n'est moins sûr! E. Rosset assure avoir trouvé dans les archives notariées des contrats d'apprentissage de charpentier ou de tailleurs d'habits, jamais de chaudronnier.

Faut-il en déduire que l'activité était si ancienne que les savoir-faire s'en étaient diffusés dans les familles des vallées rendant inutile un apprentissage dans l'atelier d'un chaudronnier patenté?

Il y a en effet une seconde voie d'apprentissage, c'est la route, la tournée en compagnie d'un plus âgé, d'un plus expérimenté à qui vous êtes lié par

contrat, pour lequel vous rabattez l'ouvrage et qui, en retour, vous apprend les ficelles du métier.

L'article « Chauderonnier » de l'Encyclopédie (illustration 11), dans sa brièveté fait bien la distinction entre les deux types de chaudronniers en même temps qu'il se fait l'écho effarouché de la méfiance instinctive des citadins à l'égard de ces artisans nomades dont nous avons une des plus anciennes représentations (illustration 12, page suivante). C'est au point d'appeler à l'établissement

Illustration 11. « Chauderonnier » (art. de l'Encyclopédie, in-4°, cl J-N C.)

CHAUDERONNERIE, marchandise de chaudieres, chauderons & autres uftensiles de cuisine.

\* CHAUDERONNIER, f. m. ouvrier autorisé à faire, vendre, & faire exécuter toutes sortes d'ouvrages en cuivre, tels que chaudiere, chauderon, poissonniere, fontaine, &c. en qualité de maître d'une com-munauté appellée des Chauderonniers. Ils ort quatre jurés; deux entrent & deux fortent chaque année. Il faut avoir fait six ans d'apprentissage. On donne le nom de Chauderonniers au sisslet, à ces ouvriers d'Auvergne qui courent la province, & gui vont dans les rues de la ville, achetant & revendant beaucoup de vieux cuivre, en employant peu de neuf. Voici des ouvriers dont on ne connoît point encore les réglemens: il faut pourtant convenir qu'il importe beaucoup au public qu'ils en aient, & que ces réglemens soient bien exécutés, puilqu'ils emploient une matiere qui peut être livrée au public plus ou moins pure.

<sup>79.</sup> Appelées « Menettes », ces dévotes de sainte Agnès sont les plus connues, mais nous avons trouvé à Saint-Simon une « dévote de sainte Margueritte ».

<sup>80.</sup> Jean et Jérôme Malathie ont une sœur aînée prénommée Agnès, née en 1728, dont nous n'avons pas trouvé mention du mariage.



le Chaudronier

Auec sa voix de loup garou, Chacun dit qu'il scait à merueille.

Et son siflet rude à l'oreille; meure la piece aupres du troit.

Illustration 12.
Gravure de J. BONNARD d'après LE MERCIER, Les Petits Métiers de la Rue.
(Paris, Bibliothèque des Estampes.)

de statuts : un comble pour un ouvrage plutôt adepte de la « déréglementation »! Le rédacteur de l'article qui note justement que les chaudronniers auvergnats achètent et vendent plus de vieux cuivre qu'ils n'en travaillent de neuf, n'a pas compris la complémentarité entre les deux aspects du métier qu'il décrit.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'est que de voir les tableaux de Chardin pour s'en convaincre, les objets de cuivre sont partout, et la demande est forte et croissante. Or, selon l'évaluation faite par Buffon dans son *Histoire naturelle*, le royaume ne fournit que 20 % de ses besoins en minerai de cuivre; encore note-t-il que les gisements sont en cours d'épuisement. On ne trouve ces gisements que dans deux régions: près de Lyon, la mine de Sain-Bel et la «Mine jaune» de Chessy<sup>81</sup> et en Basse-Navarre les filons de Banca près de Saint-Étienne de Baïgorry<sup>82</sup>; la fonderie de Banca, à son apogée en 1756, produisait 130 tonnes de métal marchand (quand un chaudron pouvait atteindre 30 kilos!).

1751-1756 ce sont précisément les années d'activité du moulin à cuivre équipé par Monsieur d'Harnoncourt à Villemoisson dans l'actuelle Essonne. Son directeur l'exploite avec l'aide d'un fondeur Joseph Delmas, qu'au nom on devine auvergnat, et d'un marteleur hongrois prénommé Paul. La rosette — c'est le nom du minerai — vient de Hongrie via Hambourg et Le Havre... et quelques mauvaises routes. Ce n'est pas simple et, dans ce cas, de toute évidence, peu rentable<sup>83</sup>.

Pour palier la rareté du minerai, en sus de l'importation, on a recours à la récupération. La récupération au profit de la fonderie de Saint-Simon et partant, des maîtres chaudronniers d'Aurillac, est devenue une des principales activités des «chaudronniers "coureurs" surnommés jagots qui emportent des produits neufs et ramènent de vieux cuivres récupérés »84.

Entre départ et retour, la tournée du «chaudronnier au sifflet » l'amène à pratiquer toutes les opérations d'entretien et de réparation sur les objets de culte, les instruments domestiques, les équipements agricoles et artisanaux tels que cuves et alambics... Il n'est pas rare qu'il dispose dans son secteur de chalandise d'un local qui lui sert ponctuellement de pied-à-terre, de dépôt, sinon d'atelier et qui décidera peut-être de son lieu de sédentarisation.

Non qu'il n'y ait pas d'ouvrage dans la vallée! au contraire: l'économie laitière a besoin de récipients en cuivre (brocs, grandes poêles où l'on fait cailler le lait de la traite, etc.)

<sup>81.</sup> La seule connue au XVIIIe siècle. Il s'agit d'un filon cuivreux dans une masse pyriteuse.

<sup>82.</sup> Voir Pierre MACHOT, Gilles PARENT, «Mines et métallurgie en vallée de Baïgorry», dans Vallée de Baïgorry, Saint-Étienne-de-Baïgorry, Izpegi, 2002 (1re éd. 1995).

<sup>83.</sup> Site: <a href="http://pagesperso-orange.fr/saint-sevin/moulin2.htm">http://pagesperso-orange.fr/saint-sevin/moulin2.htm</a>.

<sup>84.</sup> Laurent WIRTH, Un équilibre perdu: évolution démographique, économique et sociale du monde paysan dans le Cantal au XIXe siècle, Clermont-Ferrand, Publications de l'Institut d'études du Massif central (IEMC), 1996, citant Abel POITRINEAU, Remues d'hommes..., op. cit.

E. Rosset nous a communiqué le contrat suivant trouvé aux archives du Cantal dans les archives de Me Verdier. (3 E 222/54)

L'an mil sept cent soixante treize et le premier jour après midi au lieu de mandailles dans la chambre d'antoine chapsal hôte, a été présent antoine laveissière chauderonier habitant du village de la Reveliadie parre de st Cirgue de jourdanne lequel de son Bon gré pure et franche volonté [mot barré] a cedde, quitté, remis et transporté [phrase barrée] a antoine mories habitant du village delarmandie(r) présente parre parre [sic] de mandailles Cy present et acceptant tous les ouvrages qu'il avoit accoutumé de fournir en qualité en qualité [sic] de chauderonier dans la lormandie ou led. laveissiere avoit accoutumé de fornir (servir?) annuellement, et, ce moyenant la somme de cent vingt livres laquelle somme led. mauries a tout presentement payèe compl[emt?] et en Bonnes Especes de cours aud. laveissière dont content en quitte led. mauries et apromis l'en tenir quitte moyenant queled. Lavessiere soblige de faire faire en faveur dud. mauries après louvrage fait pendant hibrert, et tous les Billés qui seront Cy après fait seront fait en faveur dud. mauries a concurrance dicelle somme Cy dessus de cent vingt livres et en cas led. laveissière ne fait pas faire des Billes pour jcelle somme sera tenu de Remboursser le surplus quil manquera aud. mauries, et moyenant les Susde conventions led. laveissière après la presente année qui est affaire avec led. mauries pour aller continuer leur métier de Chauderonier & lui donner cognoissance de ses enciennes pratiques passée promet ne plus revenir de cinq années dans ses pratiques et connoissances au préjudice dud. mauries, ou autant que led. mauries consentira dy travailler seulement apeine ainsy l'ont voulu et convenu et promis et obligé une [...] + presens a ce françois clavières du village de lasteyries et guillaume Combes dud. village presente parre qui ont signé avec led. laveissière et moi note et led. mauries a declaré ne le scavoir faire de ce requis savoir fai[re]

Signatures guillaume combes antoine lavessiere Clavière C[?]Verdier notaire Royal

Nous avons là un exemple de vente de « fonds de commerce » entre deux chaudronniers de la vallée de la Jordanne en 1773. Antoine Laveissière qui est originaire d'un petit hameau de la paroisse de Saint-Cirgues, cède contre un *capital* de 120 livres ses activités sur le village de la Lormandie en Mandailles dont est originaire Antoine Mauriès. Passés « les travaux d'hiver » dont on peut comprendre qu'ils sont accomplis de conserve (hors de la vallée?), le vendeur montrera la clientèle, fera établir les commandes au nom de l'acheteur jusqu'à concurrence d'un *chiffre d'affaires* de 120 livres qu'il garantit de sa poche. Le contrat comporte une *clause d'exclusivité* de 5 ans. Un représentant des principales familles de la Lormandie est présent au contrat. Il faut noter, car c'est insolite pour un chaudronnier, qu'A. Mauriès ne sait pas écrire <sup>85</sup>.

<sup>85.</sup> Les chaudronniers ont d'ordinaire suffisamment d'instruction pour négocier un contrat, établir des factures, tenir leur livre de compte. Leur signature est recherchée pour authentifier

Ce contrat montre bien qu'il y a du travail pour les chaudronniers dans la vallée mais il semble particulièrement léonin: le secteur est petit, le délai d'exclusivité bien court pour fidéliser une clientèle et le prix élevé. Si l'on se réfère au mémoire de maîtrise de Laurence Delon sur «Broons sous l'Ancien Régime »86, en 1769, on y estimait à 55 livres la valeur de deux vaches. À supposer que les prix en Auvergne et en Bretagne puissent être comparés Antoine Mauriès aurait acquitté, comptant et « en bonnes espèces de cours », la valeur de quatre vaches! Sans doute était-ce pour un chaudronnier analphabète, le prix à payer afin de pouvoir «vivre et travailler au pays».

Le système économique et social que nous avons décrit, commençait, en effet, à montrer ses côtés pervers. L'exportation fromagère et l'émigration, en apportant un surplus de revenus, avaient aiguisé les appétits des seigneurs et du fisc<sup>87</sup> mais n'avaient incité ni à diminuer la fécondité<sup>88</sup>, ni à s'engager dans la révolution des fourrages<sup>89</sup>; ainsi, tandis que l'alimentation animale, très inégale<sup>90</sup>, limitait les revenus laitiers, l'autosuffisance alimentaire des hommes devenait précaire<sup>91</sup>.

Dans ce contexte la chaudronnerie devient «un phénomène de masse» et, à partir des années 1760, c'est la solution de l'émigration définitive qui se profile à l'horizon des migrants. L'expression « phénomène de masse » n'a rien d'exagéré si l'on en juge par ce que révèle l'examen des registres de Saint-Julien pour l'année 1760. Saint-Julien en tant que simple *annexe*, ne reçoit pas de *papier timbré* mais paie, bon an mal an, trois feuillets<sup>92</sup> qui suffisent au curé pour consigner sur six pages, les baptêmes, mariages et sépultures de l'année. En 1760 il a été obligé de réclamer trois feuillets supplémentaires qui lui ont coûté 6 sols. Pourtant, cette année-là, avec seulement huit baptêmes et huit enterrements, on s'était plutôt abstenu de naître et de mourir, mais c'est qu'il avait fallu enregistrer quatorze mariages!

Toute une génération de *laboureurs* nés vraisemblablement autour de 1730 et de 173593, arrive à l'âge du mariage. Quatre de ces mariages sont «normaux»

les actes. Il est vraisemblable que les prêtres, nombreux dans les vallées, assurent les fonctions de maître d'école car cette profession n'apparaît pas dans les registres.

<sup>86.</sup> Angers, Université catholique de l'Ouest, 1987.

<sup>87.</sup> Les prélèvements du cens, du vingtième et des tailles épongeaient de 85 à 95 % des revenus en numéraire; Jonathan R. DALBY, Les paysans cantaliens et la Révolution française, trad. Catherine Marion, Clermont-Ferrand, IEMC, 1989.

<sup>88.</sup> Alors que la mortalité infantile ne paraît pas très forte (cf. note 78).

<sup>89.</sup> Albert RIGAUDIÈRE, La Haute Auvergne face à l'agriculture nouvelle au XVIIIe siècle, Paris,

<sup>90.</sup> Elle fait varier la production de 1,5 à 2,5 quintaux de fromage par vache selon la vallée et la taille les élevages; J.R. DALBY, op. cit.

<sup>91.</sup> L'assolement est sexennal dans beaucoup de vallées (Abel Poitrineau).

<sup>92.</sup> Ils sont dûment «cotés et signés et paraphés par Jean Baptiste Verdier de Puycastel conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant général, commissaire enquêteur et examinateur aux baillages d'Auvergne et siège présidial de la ville d'Aurillac ».

<sup>93.</sup> On se marie souvent vers l'âge de la majorité matrimoniale fixée depuis 1579, à 30 ans pour les garçons et 25 ans pour les filles.

à la fois par la date à laquelle ils se tiennent (avant le carême et l'avent) et par la qualité des témoins (laboureurs, maréchal, étudiant en rhétorique<sup>94</sup>); mais les dix autres méritent d'être appelés des mariages «à chaudronniers». Ils sont, en effet, tous concentrés sur cinq semaines, du 5 juin au 15 juillet, au retour des chaudronniers lesquels signent, quatre par quatre, en tant que témoins au bas de chaque acte.

Ce qui fait que nous disposons de 23 noms différents et d'autant de signatures dont celles d'un homonyme de notre Antoine qui était établi à Angers et de Jean Fabre — si c'est lui<sup>95</sup> —qui n'est encore qu'un chaudronnier de 14 ans. Pas de « Rennais » dans la bande. Tous sont originaires des trois paroisses de la haute Jordanne à l'exception de P. Moisset qui est de Thiézac dans la vallée de la Cère!

L'année suivante, en juin 1761, nous avons la preuve que Jean Malathie, qui est installé et marié à Rennes depuis 1758, est revenu à Saint-Julien. Il est témoin au mariage d'Antoine Benech (veuf pour la seconde fois) avec Agnès Baduel, parents au 3° et 4° degré. C'est encore un mariage « à chaudronniers ». Le vicaire qui s'appelle Baduel, comme la mariée, et qui connaît pourtant bien le milieu de la chaudronnerie pour y avoir deux frères, Jean et François, s'y est repris à deux fois pour gribouiller quelque chose comme «rhe(i)nnes » qu'il situe en *ber*tagne<sup>96</sup> (illustration 13).

Just to mulaid contentement des porties, lour auons don la bendition mutialle en exercace de de joan boiques, de propose color de la justion et de françois pransies, du sels de françois de françois françois françois françois françois françois françois françois françois prançois prançois prançois prancois françois fra

Illustration 13. Orthographier « Rennes ».

<sup>94.</sup> François Clavières; les étudiants sont élèves du collège d'Aurillac. Leur signature au bas des actes est recherchée.

<sup>95.</sup> Ce qui incite à penser que ce n'est pas un homonyme, c'est la comparaison des signatures.

<sup>96.</sup> Alors que lorsqu'il indique le domicile d'Antoine Cheilus (celui du Feljadou bien sûr!) il écrit *Angers* sans problème et n'éprouve pas le besoin de situer la ville.

Autant dire que Rennes n'est pas une destination encore bien connue à Saint-Julien. Rennes est une ville éloignée, des décennies durant, elle a été en plein chantier et elle ne prend un nouveau départ que dans la seconde moitié du siècle. C'est alors qu'appelés par ce marché en expansion, guidés par des pionniers qui ont pour nom «Cheilus» ou «Danrigal», les chaudronniers de la Jordanne vont commencer à la fréquenter. Un certain nombre d'entre eux vont chercher à s'y intégrer. C'est par l'étude des voies d'intégration utilisées que nous terminerons cette étude.

Une des voies pour s'intégrer dans une ville c'est de se l'approprier un peu en y devenant propriétaire.

C'est la voie que finit par suivre Jean Danrigal. Jean Danrigal fréquentait les « chaudronniers de Saint-Julien», il en était même suffisamment proche pour qu'en 1774, nous retrouvions sa signature en tant que parrain<sup>97</sup>, sur l'acte de baptême de Jean-Louis, l'un des jumeaux de Jérôme Malati, acte au bas duquel, Antoine Cheilus signe également (en lieu et place de la marraine, son épouse Louise Le Renard), de même que Jean Fabre.

Mais il est de la paroisse de Saint-Aubin puisqu'il loge au Champ-Jacquet. Venant de la rue Pont-aux-Foulons, il habite dans la «deuxième maison » à droite après « la maison joignant le mur »98. Une des toutes petites maisons qui figurent déjà dans boulangerie. Jean Danrigal y apparaît en 175199 (illustration 14).



Illustration 14. le «plan Hévin», la première étant une La boutique du chaudronnier au Champ-Jacquet. (De 1730 à 1874, cette maison à deux boutiques a abrité de la chaudronnerie; Cl AT.)

<sup>97.</sup> Notons qu'il y est qualifié ainsi que Jérôme Malati, d'h[onorable] h[omme] par le curé de Saint-Étienne, La Noe.

<sup>98.</sup> Rôles de capitation (AMR, CC733, p. 408 [cliché 211] et rôles suivants).

<sup>99.</sup> Quel rapport avec Jean Danrigal, chaudronnier, époux de Françoise Aiguesperse qui meurt âgé de 40 ans à Saint-Étienne en 1745, mais dont le nom, curieusement, continue, jusqu'en 1749, à figurer sur les rôles de capitation dans la 9e barraque à Guillemot qu'il occupait depuis 1740, Portes Mordelaises au dehors? Ce couple, marié à Saint-Simon en 1730 est lié à celui formé en 1721 par Jean Danrigal (né en 1694) et Catherine Fabre (d'Aurillac): en 1731 Fr. Aiguesperse est marraine de leur fille Françoise, jumelle d'un petit Jean; ils ont un frère aîné, né en 1724, déjà prénommé Jean. Les Jean Danrigal juniors sont des candidats sérieux pour la location, en 1751, de la boutique du Champ-Jacquet.

Comme toutes les maisons du nord de la place et l'hôtel de Robien, sa maison est une rescapée de l'incendie. Elle est composée de deux boutiques bien visibles sur la photo auxquelles correspondent les deux conduits du massif de cheminée. La première (à droite) est occupée de 1740 à 1777 par une « potière de terre » : successivement mariée à un chaudronnier (B. Le Duc 100), puis veuve avec 7 enfants, et qui se remarie à un marchand d'images. La seconde est une boutique de chaudronniers.

En 1751 Jean Danrigal y prend la suite d'« Antoine Lavergne et son neveu », mais y reste à peine trois ans pour faire place pendant douze ans — cela ressemble à la durée d'un contrat — à Jean Grasset (note 100). Il y est présent de nouveau à partir de 1766. En 1777 quand nous pouvons de nouveau consulter la capitation, nous le retrouvons associé à un dénommé Jean Despagne <sup>101</sup>. Ils sont qualifiés de *maîtres chaudronniers* et paient solidairement 36 livres ce qui les classe dans la même catégorie fiscale que les marchands-poêliers. À partir de 1778, — consécration — ils occupent toute la maison et en sont devenus propriétaires <sup>102</sup>! Que cela ait étonné ou qu'ils aient tenu à le faire savoir, toujours est-il que c'est écrit en toutes lettres dans les registres de capitation (illustration 15).

Lean Dunigal et Jean Despugne Monitre chundrommier go reporietaires gurrante una livres dix huit Tola

Illustration 15. Registre de capitation, 1780.

Qu'advient-il de Jean Danrigal par la suite? En 1782, c'est un *Guillaume* Danrigal que nous trouvons associé à Jean Despagne. Guillaume n'est pas le fils de Jean. Le père de Guillaume, Géraud Danrigal, était un paysan de Saint-Simon parti exploiter à titre de fermier, un domaine à Ytrac où il a pris femme (voir illustration 9, p. 125) mais leurs deux fils, tous deux chaudronniers, sont venus s'installer à Rennes.

D'autant qu'un Jean Danrigal (leur père?) est le parrain, en 1733, d'un petit Jean *Grasset*, fils de Jean Grasset — un coureur de route — et de Anne Marie... Danrigal. Un *poislier* du nom de *Jérôme Danrigal* était déjà signalé rue Saint-Germain à Rennes en 1706 (AMR, CC713, cliché 172.)

<sup>100.</sup> Remarquons que *Duc* est un nom de famille de Saint-Simon; *Lavernhe*, nom de son voisin, est un nom de la Jordanne.

<sup>101.</sup> Apparu brièvement, rue Neuve-des-Lices, sur le rôle de 1765 (CC755, [cl 216]) il n'avait payé cet impôt qu'en 1767.

<sup>102.</sup> Cette maison appartenait auparavant à deux sœurs célibataires les Dlles An(u)fray, marchandes mercières.

Guillaume qui est né en 1754 à Ytrac, et dont l'épouse Anne Bessière est auvergnate, devient propriétaire de la totalité de la maison en 1788 103. Il est alors capité de 15 livres 8 sols. Bernard, son cadet de cinq ans, épouse le 4 février de cette même année 1788, Rose Louise Orioux, une Rennaise de la paroisse de Toussaints, et s'installe dans une baraque du Bas des Lices. Il n'y est capité que pour 2 livres. Bernard Danrigal opte d'emblée on le voit, pour le mariage avec une fille de la ville.

C'est la seconde voie d'intégration, celle qu'à la suite d'Antoine Cheilus, ont empruntée tous ceux que nous avons nommés « les chaudronniers de Saint-Julien». Le schéma est à peu près toujours le même. Les chaudronniers auvergnats, dont on a pu dire qu'ils étaient « les paysans qui connaissaient le mieux les villes du royaume » ne s'installent qu'en connaissance de cause. Ils connaissent par on-dit le marché de chaque ville, ils ont rencontré des confrères qui y ont exercé (Antoine Cheilus sait vraisemblablement que Jean Danrigal l'a précédé aux Portes Mordelaises); avec le sixième sens que leur donne l'habitude de choisir, de bourg en bourg l'emplacement idéal pour leur activité, ils savent flairer les «bons coins», les passages obligés (portes de ville, places, marchés...) tous les endroits où leur boutique sera vue.

Mais pour négocier, si l'interlocuteur n'est pas un compatriote, il faut se faire comprendre. Le langage utilisé par Cheilus dans son billet, les difficultés récurrentes des agents de la capitation pour écrire son véritable nom, montrent bien que sa façon de s'exprimer posait quelques problèmes.

C'est là qu'intervient, pensons-nous, Jean Delpuech. Jean Delpuech, le mystérieux, dont nous avons mis longtemps à percer l'identité sans pour autant réussir à cerner sa raison sociale. Voilà quelqu'un qui pendant vingt ans assiste et signe comme témoin ((illustration 16) à tous les mariages

jean del puecht pean del puech

Illustration 16. Signatures de Jean Delpuech. (En haut, en 1755; en bas, en 1775.)

<sup>103.</sup> Guillaume Danrigal étant décédé en 1793, la maison du Champ-Jacquet, est passée sous l'Empire aux Badin, dynastie de marchands poêliers présents à Rennes depuis au moins 1730 dont nous avons eu l'occasion de parler. Le dernier Badin, marchand-chaudronnier qui l'a occupée, est Auguste Badin. Il y décède en 1874, âgé de 65 ans. La boutique échoit alors à son gendre qui est tapissier. Ç'en est fini de 140 ans de présence chaudronnière au nord du Champ-Jacquet.

de nos chaudronniers à commencer par celui d'Antoine Cheilus sans pour autant participer à la sociabilité du groupe (il n'est jamais sollicité comme parrain, ne signe pas aux baptêmes). Nous avons pensé, d'abord à une sorte de *consul* officieux et autoproclamé, un tantinet entremetteur, jouant de ses attaches en Haute-Auvergne.

Il était bien de Haute-Auvergne; grâce à la découverte de son acte de décès, en 1783 à Saint-Aubin de Rennes, nous avons appris qu'il habitait... au Champ-Jacquet, avait 60 ans, était l'époux d'Anne Dandréal 104 et était né à «Saint-Simon près Aurillac » où nous avons retrouvé son baptême le 24 décembre 1724. Le fait qu'il «[ait] été enterré [...] en présence de MM du clergé de cette paroisse » — formule peu courante — donne à réfléchir sur l'importance de son rôle dans la vie de ladite paroisse.

En l'absence de nom dans les capitations 105, force est de penser que, bien introduit auprès du clergé, cet homme d'influence pouvait graviter comme «domestique» ou «clerc» dans l'orbite d'un des quelques hauts personnages qui habitaient cette partie de Saint-Aubin proche de Saint-Sauveur. Cela ne l'aurait nullement empêché de jouer ponctuellement, le rôle d'*interprète* entre ses compatriotes et les autorités, en particulier les autorités ecclésiastiques, très pointilleuses en matière de mariage. Ce qui irait dans ce sens, c'est que le seul mariage des belles-sœurs de Jean Fabre où il intervienne, est, en 1776, le mariage de Marie Hecquet avec Jean Baptiste Gaudy qui, à défaut d'être auvergnat, était limougeot.

Rennes avait l'habitude de ces problèmes linguistiques. Pourquoi n'y aurait-il pas eu un interprète en occitan? Il y avait bien des interprètes officiels en *breton*, tel Louis Le Marellec, décédé à l'hôpital Saint-Yves en 1779, qui était « garçon, interprète juré de la langue bretonne au présidial de Rennes, de la paroisse de Saint-Sébastien évêché de Tréguier » 106

L'autre référent des nouveaux venus est, bien entendu, Antoine Cheilus lui-même. Les chaudronniers de la Jordanne sont arrivés à Rennes du début des années 1750 jusqu'en 1788, date de l'établissement de Bernard Danrigal au Bas des Lices. Antoine Cheilus était arrivé parmi les premiers (1755) mais en raison de sa longévité exceptionnelle pour l'époque (73 ans), il les a «tous enterrés<sup>107</sup>» à l'exception de Jean Fabre qui ne lui survit que deux ans (décès en 1801) et du benjamin, Bernard Danrigal qui meurt le 10 thermidor an XII (1803). Son expérience, sa personnalité, font de lui une sorte de chef de clan. Rien qu'à Saint-Étienne nous avons retrouvé sa signature quinze fois sur

<sup>104.</sup> Coincidence? Un chaudronnier nommé Jean *Dandréal* occupait en 1730 la boutique de la «9º maison à Guillemot», «Porte Mordelaise au dehors» (AMR, CC721, cl. 282).

<sup>105.</sup> Si l'employeur paie la capitation des domestiques ou des clercs à son service, leur nom ne figure pas sur le rôle.

<sup>106.</sup> AMR, GGHSTY2, cliché193.

<sup>107.</sup> Jean Malathie meurt à 41 ans, Jérôme son frère à 50 ans, Jean Fabre à 55 ans, Guillaume Danrigal à 45 ans et Bernard Danrigal à 44 ans.

des actes divers<sup>108</sup>. Une signature très graphique, presque toujours tracée à une place avantageuse (de préférence juste en bas de l'acte et au milieu de la page) (illustration 17).

antoine cheiles

Illustration 17. Signature d'Antoine Cheilus.

Il est de tous les mariages (y compris — c'est à noter — celui de Jean Baptiste Gaudy, le Limougeot, tout comme Jean Delpuech), il est de tous les baptêmes où il lui arrive de signer même quand il n'est pas le parrain, et on l'aurait sans doute vu signer aux enterrements si cela avait été la coutume! De nos jours, on dirait de Cheilus qu'il est «incontournable» — dans le milieu chaudronnier tout au moins.

Son exemple a-t-il servi de *modèle* pour ses compatriotes de Saint-Julien? Difficile de répondre mais constatons que, dès leur arrivée, ils se mettent en quête d'un mariage avec une autochtone. Ils arrivent pour s'installer et se marier vers l'âge de 29-30 ans, ce qui correspond à la majorité matrimoniale pour les garçons (le moment où ils peuvent se dispenser de l'autorisation de leurs parents, à supposer que ces derniers soient encore en vie)109. Mais il n'est pas toujours facile de s'insérer dans les stratégies matrimoniales d'une ville étrangère.

Les épouses sont loin de présenter la même homogénéité. L'âge est parfois mal assorti. Pour un Jean Malati qui épouse une fille de 18 ans donc de dix ans plus jeune que lui<sup>110</sup>, on a Antoine Cheilus et Jean Fabre qui épousent des femmes nettement plus âgées. Antoine Cheilus se marie avec Louise Le Renard qui est de douze ans son aînée (elle a 42 ans ce qui à soi seul peut expliquer qu'ils n'aient pas eu d'enfant<sup>111</sup>). Rapidement veuf de Perrine Hecquet, Jean Fabre se remarie en juin 1778, avec Perrine Huard, originaire de Javené: elle a 43 ans (douze ans de plus que lui) mais ils auront une petite fille, Julienne Françoise, née le 14 octobre 1779.

<sup>108.</sup> C'est en «chassant» sa signature dans les registres que nous avons commencé à repérer le « groupe de Saint-Julien ».

<sup>109.</sup> Il y a un certain flou dans l'interprétation de la majorité à 30 ans: le plus souvent on l'interprète comme la 30° année soit 29 ans révolus; Antoine Cheilus, Jean Fabre et Bernard Danrigal se marient à 29 ans, Jérôme Malati à 30 ans, Jean qui avait célébré ses fiançailles avec la jeune Anne Lédénec en 1757 n'avait pu attendre et se marie un mois après l'anniversaire de ses 28 ans.

<sup>110.</sup> Ils n'ont cependant pas eu d'enfants.

<sup>111.</sup> L'âge à la dernière naissance dans l'Ouest est, à cette époque, de 40-41 ans (source : cours de F. Lebrun en janvier 1982 synthétisant les travaux d'A. Croix, R. Leprohon, Y. Blayo, B. Malgorn, A. Le Goff).

Certaines familles semblent ouvertes au mariage de leurs filles avec des *étrangers*. La famille de la première épouse de Jean Favre, Perrine Hecquet a retenu notre attention. César, le père, est « marchand chamoiseur<sup>112</sup>». Sa boutique et « la chambre au derrière » sont situées dans la nouvelle rue Royale (actuelle rue Nationale) non loin du carrefour avec la rue aux Foulons (rue Le Bastard). C'est un emplacement chic <sup>113</sup> mais cher. Maître Hecquet, qui ne roule pas sur l'or (il n'est capité que de 10 livres), a eu cinq filles de son épouse Jeanne Pillard, avant d'avoir un fils. Nous ne sommes pas dans le secret des dots de ces demoiselles mais ne pouvons que noter la constance de ce couple à marier ses filles à des «étrangers ». Mis à part le premier, Jean Fabre qui est chaudronnier, nous soupçonnons les quatre autres, vu leur lieu d'origine, d'être tous ouvriers de la fabrique de faïence<sup>114</sup> (ce qui n'est certain que pour l'un d'entre eux : Jean-Baptiste Tortiat, le Parisien). Gageons que ces ouvriers-là, soucieux comme Jean Fabre de s'intégrer, n'étaient pas trop regardants sur les dots!

Jeunes orphelines <sup>115</sup>, femmes « laissées pour compte », jeunes filles dépourvues de dot, tel était souvent le lot des nouveaux venus. On aurait tort, cependant, de systématiser. La famille maternelle de la jeune épouse de Jean Malati est bien implantée à Rennes <sup>116</sup>. Le mariage d'Antoine Boudou avec Marie Grégoire (23 ans en 1767), fille de Michel Grégoire, menuisier « faiseur de boëtes », rue Neuve-des-Lices, semble un mariage socialement assorti. Il en est de même pour celui de Jérôme Malati et de Julienne Morin (24 ans en 1766): elle est la fille de Pierre Morin, maître cordonnier installé dans la paroisse Saint-Étienne, lequel, onze ans auparavant, était un des témoins au mariage d'Antoine Cheilus (1755). Chacun de ces deux couples a eu huit enfants <sup>117</sup>. Beaucoup de ces femmes savent signer <sup>118</sup> et si l'âge diffère, l'on reste dans le même monde, celui des « métiers », ce qui entraîne une certaine complicité de culture.

Les «hommes de peu» ne laissent que des traces ténues dont l'interprétation reste aléatoire. Aller plus avant dans la connaissance de leur vie

<sup>112.</sup> Il fabrique et vend des peaux fines et souples dont on fait culottes et gilets.

<sup>113.</sup> Rue d'orfèvres en particulier.

<sup>114.</sup> Fabrique située à l'est du Pont Saint-Martin, faubourg Saint-Laurent. Ces gendres de César sont originaires de Limoges, La Flèche (près Malicorne), Landrecie célèbre pour ses faïences... troublant.

<sup>115.</sup> Anne Le Dénec (alias Noël), épouse Jean Malati, est orpheline de son cocher de père depuis au moins l'âge de six ans. Baptisée «Jeanne» elle a endossé de fait le prénom de «Anne» qui était celui de sa sœur, décédée un mois après sa naissance, à l'âge de «6 ans, six mois» (en réalité 7 ans 6 mois) et se fera appeler «Anne Noël» comme elle. Enfant de remplacement?

<sup>116.</sup> Voir *infra* note 128.

<sup>117.</sup> Les deux épouses, mineures, sont « authorizée(s) de leur père » « présent et consentant » (majorité matrimoniale à 25 ans).

<sup>118.</sup> Anne Le Dénec, Julienne Morin, Marie Grégoire, Perrine Hecquet et Perrine Sauvage savent signer. Louise Le Renard, première épouse d'Antoine Cheilus et Perrine Huard, deuxième épouse de Jean Fabre ne signent pas. Notons qu'elles se marient l'une et l'autre tardivement.

pose aussi la question de savoir à quel moment on quitte le «champ de l'histoire » pour tomber dans l'anecdote.

Nous nous sommes ainsi demandé si le fait que les deux épouses d'Antoine Cheilus aient été natives de régions de forges, avait un rapport avec son métier de chaudronnier. Ce sont en effet des chaudronniers qui réalisaient pour les maîtres de forges, les modèles, en cuivre ou en laiton, destinés à fabriquer les moules dits « en sable » — en fait un sable fortement argileux — dans lesquels on coulait ensuite le fer ou la fonte; on obtenait ainsi des objets de la forme des *modèles*<sup>119</sup> (marmites, galettoires...).

Pour Perrine Sauvage qu'Antoine épouse sur le tard à Rennes en 1786, c'était peu probable et c'est devenu certain lorsque nous avons découvert dans les registres de Plélan-le-Grand où elle était née, que son père était tisserand : aucun rapport donc avec les forges de Paimpont. Mais pour Louise le Renard, née aux «forges des Salles», il fallait s'en assurer. Le repérage dans les registres de Sainte-Brigitte<sup>120</sup> de ceux «de la forche» (ainsi qu'écrit le recteur pour qui la forge est «un autre monde»), nous a permis de retrouver la famille de Louise et de connaître le métier de son père : il était « le charpentier » des forges. C'est lui qui construisait et entretenait les «machines»; ouvrier renté, il n'appartenait toutefois à aucune des castes de métallurgistes. Rarement convié aux mariages, jamais sollicité comme parrain, il n'a marié que l'aînée de ses sept enfants, sa fille Marthe, qui a épousé Augustin Le Bourhis, sans doute un paysan.

Dans ces conditions, il n'y avait guère de place à Sainte-Brigitte, pour les «filles des forges» restées célibataires! Une fois les parents disparus<sup>121</sup>, peut-être même avant, Louise, née en 1713, et Jeanne, sa cadette de dix ans sont parties pour la ville. Pour la lointaine ville de Rennes<sup>122</sup> où en 1755, elles vivaient séparées, l'une dans la paroisse Saint-Pierre en Saint-Georges, l'autre à Saint-Étienne avant de s'y marier à quelques mois d'intervalle. Une autre forme de migration... qui a peut-être joué — allez savoir? dans le choix de notre Antoine.

Jusqu'à sa mort en 1786, nous ne saurons rien d'autre de Louise. Avant de se marier elle aurait pu aussi bien être brodeuse au Bon Pasteur<sup>123</sup> que domestique des «Dames de Saint-Georges»! Qu'une fois mariée, elle n'apparaisse pas

<sup>119.</sup> Selon André Le Coroller, spécialiste des Forges des Salles de Rohan, les maîtres de forges veillaient avec un soin jaloux sur ces objets très techniques qui se revendaient d'ailleurs très bien en cas de fermeture d'une forge.

<sup>120.</sup> Sainte-Brigitte est une trève de la paroisse de Cléguérec, évêché de Vannes.

<sup>121.</sup> La mère, Marie Le Masson, meurt à 38 ans en 1726, le père, Guillaume Le Renard, à 60 ans en 1746 (après s'être remarié deux fois, mariages sans enfants).

<sup>122.</sup> Peut-être dans le sillage d'une branche de la famille Le Bourhis, les (Le) Bourhis de Kercadio originaires de Loc-Malo en Guéméné, qui évolue dans le milieu robin. Pierre Vincent Bourhis de Kercadio est premier témoin au mariage de Jeanne avec Jean Thouin, qui a lieu en mai 1756, soit sept mois après le mariage de sa sœur Louise, avec Antoine Cheilus.

<sup>123.</sup> Institution créée à l'origine en 1718 pour accueillir les filles repenties.

dans les registres de capitation n'a rien de surprenant: rares sont les chaudronniers dont les rôles mentionnent «[l]a femme »124, ce qui se fait pour d'autres artisans quand la femme participe à la vie de la boutique. Dans ce métier, la place des femmes n'était pas d'être à l'atelier!

Nous n'en avons été que plus surpris de voir, à partir de 1781, le rôle de capitation signaler une «femme» donnée comme sienne dans la boutique de Cheilus (toujours marié avec Louise qui a 68 ans); «sa femme» disparaît du rôle de 1785, pour réapparaître en 1786. Et voilà qu'en 1787 Perrine Sauvage, une voisine présente dans la rue depuis 1783 et qualifiée jusque-là de «fille» (c'est-à-dire célibataire) paie sa capitation en tant que «femme Chenu» alors qu'Antoine n'a plus de «femme» dans sa boutique! Tout s'éclaire si l'on sait qu'Antoine Cheilus, veuf de Louise Le Renard le 15 mars 1786, s'est remarié dès le 12 août avec Perrine Sauvage, dont l'énorme signature au bas de l'acte a des accents de triomphe 125 (illustration 18, ci-contre)! En 1788 tout rentre dans l'ordre, Perrine, femme légitime, disparaît du rôle.

Nous croyons aussi tenir une explication pour la «disparition» de 1785. On lit sur les registres de Saint-Étienne, «Jeanne Sauvage, fille illégitime De Perrine Sauvage accouchée par maître Mauger Chirurgien, a nous présentée par le P. Radiguel Econome De L'hopital [Saint-Yves], née Ce jour vingt Deux Juin mil sept Cent quatre vingt Cinq, et Baptisée par M. le Recteur a été parrein pierre Dergué, marreinne Jannette Blanchetierre».

Accouchement par un chirurgien, présentation par le P. Radiguel luimême, baptême administré par le recteur en personne<sup>126</sup> et un parrain qui sait signer, autant de privilèges insolites pour une enfant illégitime née à Saint-Yves! Nous ne sommes pas loin de penser que si Antoine Cheilus avait espéré échapper à la paternité en ne «fréquentant » que des femmes d'âge canonique, il a peut-être cette fois-ci raté son coup<sup>127</sup>! Et, s'il était le père, nous aurions une indication sur sa «surface sociale».

À vrai dire, les documents, même scrutés de près, ne nous permettent guère de pénétrer dans la vie sociale et familiale de nos chaudronniers. Tout juste si l'on peut avancer que la boutique de Jeanne Grivier<sup>128</sup>, veuve Noël,

<sup>124.</sup> Une exception: «Jean Radou chaudronnier et sa fe» repérés Rue Haute en 1780 (CC 764, cl 89) et à Saint-Hélier en 1789 (CC 781, cl 56).

<sup>125.</sup> Sur l'acte de ses fiançailles elle a même réussi à signer *avant* Antoine Cheilus! Une performance...

<sup>126.</sup> Le père Radiguel se contente d'ordinaire de transmettre un billet où figure l'identité du nouveau-né et le recteur laisse les baptêmes courants, a fortiori les illégitimes, aux curés à la portion congrue comme La Noe.

<sup>127.</sup> Perrine Sauvage — si c'est bien elle (vu le nombre réduit de *Sauvage* à Rennes) — a 44 ans en 1785.

<sup>128.</sup> La belle-mère de Jean Malatje, Jeanne Grivier (née en 1703), appartient à une famille rennaise de tonneliers, débitants, marchands de cidre. Ainsi lorsqu'en 1708 ses parents René Grivier et Roberte Le Baillif, jusque-là débitants et tonnelier, deviennent hôtes de l'auberge Au bout du monde (à l'angle du Haut-des-Lices et du Placis Saint-Michel) le rôle de capitation mentionne, place Sainte-Anne un autre «René Grivier, tonnelier» et, sur les

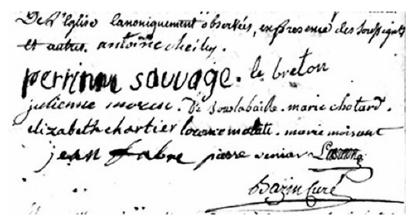


Illustration 18.

Signatures au mariage d'Antoine Cheilus et de Perrine Sauvage le 12 août 1786.

### Quelques remarques:

- Antoine Cheilus signe cette fois-ci avant Perrine.
- Les témoins connus appartiennent :
- soit au monde des chaudronniers : Jean Fabre,

Julienne Morin, veuve de Jérôme Malati,

Laurence (lorence) Malati, sa fille, filleule d'Antoine Cheilus

soit au voisinage: le Sr Le Breton est commis au présidial,

Joseph Souslabaille est maître serrurier.

- La signature « travaillée » (qui trahit son clerc) se lit Le Breton (le fils du précédent ? ou sa signature professionnelle?)
- Nous ne connaissons ni Marie Chotard, ni Marie Moisant (des amies de Perrine ?) ni Pierre Véniar.
- Nous ignorons quel est le rapport entre Elisabeth Chartier et le Joseph Chartier qui était témoin au premier mariage d'Antoine Cheilus et à celui de sa belle-sœur Jeanne Le Renard (1755 et 1756).

revenue pratiquer en 1754 son métier de cantinière rue Neuve-des-Lices, a été un des pivots de la petite société dans laquelle nos chaudronniers auvergnats ont su, tant bien que mal, s'intégrer. Une société populaire toujours prompte à faire la fête mais assez économe toutefois pour limiter les frais en faisant par exemple coïncider la date d'un mariage avec la date escomptée d'une naissance.

Lices, «Gilles Grivier père, tonnelier». Ce dernier est le trisaïeul du chanoine Brune (Bulletin et mémoires de la SAHIV, t. 113, 2009, p. 267); nous ne pouvons affirmer qu'il était aussi le grand-père de la petite Jeanne mais c'est probable. Orpheline de père dès 1710, Jeanne Grivier épouse en 1731, Guy Nédelec/Noël dont elle a quatre enfants (Jeanne/Anne née en 1740 est la troisième). De 1739 jusqu'en 1746 au moins, date à laquelle elle est veuve, Jeanne exerce au Bas-des-Lices le métier de cantinière (6e baraque). À partir de 1754 jusqu'en 1766 on la retrouve rue Neuve-des-Lices comme cantinière puis comme débitante (capitation entre 2 livres et 3 livres 10 sols). Le parrain de son fils Joseph (1739-1741), Joseph Grivier, s'établit dès 1751 près de la Petite Palestine où il acquiert une maison. Il y est débitant avant de devenir marchand de cidre. Son fils Guillaume, tonnelier, épouse une boulangère et s'établit à proximité.

Jean Fabre, remarié, continue à être invité aux noces dans son ancienne belle-famille, mais c'est auprès de Jérôme Malati et Julienne Morin que Marie Hecquet, sa belle-sœur, choisit de venir habiter avec ses enfants, à la mort de son mari J. B. Gaudy (1781). Sommes-nous encore dans notre rôle en notant cela? Et en constatant que, dès 1779 en fait, le couple Jean Fabre-Perrine Huard a pris ses distances d'avec le milieu chaudronnier puisque ni le parrain ni la marraine de leur fille, Julienne-Françoise n'en font partie? L'ingratitude supposée de Jean Fabre ne nous importe guère, mais sa façon de «couper le cordon», sa capacité à rompre avec les solidarités anciennes nous intéressent dans la mesure où l'on peut y voir un signe d'intégration.

Le sujet mériterait sans doute d'être développé ou tout au moins précisé à l'aide d'autres sources mais nous avons déjà largement dépassé le but que nous nous étions assigné : découvrir l'auteur d'un billet miraculeusement sauvegardé.

Remercions les personnes qui depuis 1781, ont vu ce *mémoire* et l'ont soigneusement laissé là où un procureur des Augustins de Rennes l'avait glissé en guise de marque-page.

Félicitons-nous de ce que son auteur se soit révélé un individu exceptionnel par sa longévité mais aussi sa personnalité. Grâce à ce pionnier, parti sans se retourner, nous avons découvert à Rennes, l'existence d'un ensemble de chaudronniers auvergnats, originaires de la vallée de la Jordanne, venus, non seulement pour exercer leur métier, ce qui se faisait depuis longtemps, mais pour s'y établir ce qui, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, était encore une nouveauté.

Chemin faisant nous avons découvert ou redécouvert une profession quelque peu oubliée, une région passionnante et vu s'animer quelque peu le Rennes d'après l'incendie de 1720.

Puissent désormais nos lecteurs, flânant dans cette ville,

- saluer place Rallier-du-Baty la mémoire de Jeanne Chornu, veuve Lucerie-Camas qui pendant cinquante ans a dominé de la tête et des épaules le commerce de la poêlerie :
- se souvenir, passant au Champ-Jacquet, de ce qu'a représenté pour Jean Danrigal la possession d'une toute petite maison biscornue;
- avoir une pensée émue pour « notre » Antoine en allant déguster quelque galette aux Portes Mordelaises.

Agnès THÉPOT

### Annexe I

### Exemple de «contrat de société» (23 janvier 1779)

Emmanuel Rosset nous a communiqué ce contrat de société entre artisans auvergnats. Il s'agit ici de ferblantiers, c'est-à-dire d'étameurs d'objets en fer et non en cuivre. Cette technique, délicate car l'étain n'adhère pas spontanément au fer, était restée le secret des artisans allemands et anglais jusqu'aux travaux de Réaumur en 1710. En 1779 nos ferblantiers auvergnats l'utilisent couramment (bel exemple de diffusion des

Pardevant les notaires royaux de la ville d'Aurillac soussignés ont été présants François LACAM ferblantier gendre de BRONDEL habitant du village de Ferluc paroisse de La Roquevieille d'une part, Géraud BONAL aussi ferblantier habitant du village de Vercueyre même paroisse son beau

techniques).

frère d'autre part Lesquels sont convenus de ce qui suit, scavoir que les dits LACAM et BONAL beau frères s'obligent de travailler dudit métier de ferblantier dans le Lionnois et Fores en qualité d'associés pendant le temps et espace de huit mois pendant le temps et espace de ... chacune de six années consécutives qui commenceront leur cours le premier février prochain pendant lequel temps lesdites parties promettent de travailler de leur possible avec fidélité et exactitude pour faire le profit de ladite société et de se rendre compte tous les soirs de la vente recette et profits et achat qu'ils auront faits et de déposer par ledit BONNAL tous les jours ez mains dudit LACAM son beau frère tous les fonds qu'il se trouvera avoir touché et perçu par chaque jour pour en faire une bource commune qui sera partagée par égalle portion entre lesdits associés à la fin de la campagne à la charge et condition par ledit BONAL de rendre sur sadite moitié audit LACAM la somme de quarante livres qu'il luy accorde pour chacune desdites six années durant lesquelles ladite société durera et [.../...] subsistera et ne pourra être dissoute que pour causes légitimes et à peine de cent livres de dommages et intérêts contre celuy qui donnera lieu à ladite dissolution et à l'entretenement de ce dessus lesdites parties chacune à son égard obligent affectent et hypothèquent leurs biens présants et avenir ainsi a été convenu fait et passé à Aurillac ez étude l'an mil sept cent soixante dix neuf le vingt trois janvier après midi et ont lesdites parties signé.

Signatures: François LACAM, Géraud BONNAL, CHARMES notaire royal, GENESTE notaire royal

Source: Minutes de Me Geneste, notaire à Aurillac, Aurillac, AD Cantal, 3<sup>E</sup> 52/69.

# Annexe II

# Ascendance et mariages d'Antoine Cheilus

Anne Clavières¹  Pierre Cheylus²
Marie Le Masson <sup>4</sup> Antoine Cheylus <sup>5</sup> Ste. Rrigitte 14/09/1736 Ste. Brigitte 14/09/1736 Ste. Brigitte 14/09/1736 Ste. Rrigitte 14/09/1736
;
Louise Le Renard <sup>9</sup> Rennes Ste-Brigitte, (Saint-Pierre en Saint-Georges) Antoine Cheilus <sup>10</sup>
24/10/1713Rennes, 15/11/1755 Samt-Cirgues de 1, 26/07/17/26 Rennes, 05/06/1799 15/03/1786

- 1. «André Cheylus lab et Anne Clavières, mariés, du village de Lestival, parsse de St-Cirgue de Jordanne».
- 2. «Pierre (Cheylus) lab, et Margtte Latelize du village de St-Jullien, parsse de St-Cirgue de Jordanne».
- 4. «Guilleaume (le) Renard, charpentier de sa vacation, et Marie le Masson, mary et femme, des forges des Salles de Rohan». 3. «Pierre Durand et de Marie Bégasse du village de la Caroüais (en Plélan-le-Gd)».
- 5. Lui-même peut-être veuf, il est le second mari d'Hélis Cheylus, et un proche parent : «estimé aussi (la dispense) du 2e et 3e degré de consanguinité comme il paroit par la bulle de notre St père le pape en datte du 5e aoust 1725».
  - 6. Mariée en juillet 1709, «agée denviron treize ans » à Géraud Revelhac, alors âgé de trente trois ans, qui décédera le 19 mars 1724 «agé environ cinq® (ans)». 7. « veuf de feuë julienne poirier du village de Coûetdoûen tisserand ... en cette paroisse (de PléJan-le Gd)».
    - 8. «veuve de feu jean salmon du village de la carrois (en Plélan-le-Gd) ».
- 9. Les sept enfants du couple sont : Marthe (03/11/1710), Jan (07/04/1712), Louise (24/10/1713), Grégoire (07/05/1716), Marie (25/05/1718), Françoise (02/08/1721), Jeanne (23/06/1733). 10. Il est le premier des enfants du second mariage de sa mère, mais a plusieurs demi-frères et demi-sœurs.
  - 11. Dernier enfant d'une «famille recomposée», elle a (au moins) trois frères et sœurs et deux demi-sœurs.
- 12. ««Jeanne Sauvage, fille illégitime De Perrine Sauvage accouchée par maître Mauger Chirurgien, a nous présentée par le P. Radiguel Econome De L'hopital [Saint-Yves], née Ce jour vingt Deux Juin mil sept Cent quatre vingt Cinq, et Baptisée par M. le Recteur ...», acte de baptème des registres de la paroisse Saint-Étienne de Rennes (AMR, cote GGSTET24, cl 115)